

Territoire
EN TRANSITION



PLAN
CLIMAT



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2024-2030

Fiches Actions



www.agglo-laval.fr
planclimat@agglo-laval.fr

Accompagné par :



AUXILIA
GroupesOS

Le Plan d'Action du Plan Climat de Laval Agglomération

Axe 1 - MOBILISER POUR RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE

1.I - Rendre Laval Agglomération et les communes exemplaires énergétiquement

1. Mettre en œuvre une stratégie de sobriété de l'éclairage public dans les communes du territoire
2. Former et Sensibiliser les élus et les agents à la transition écologique
3. Développer la mobilité durable au sein des services des collectivités
4. Poursuivre et renforcer les actions des Conseillers en Énergie auprès des communes
5. Pérenniser l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial
6. Poursuivre la démarche d'Intracting sur le patrimoine de la Ville de Laval

1.II - Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec l'existant

7. Développer un parcours local de formation des entreprises à la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSEE)
8. Mettre en place et suivre le Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine
9. Créer des missions de l'entreprise à But d'Emploi 'Valorisons 53' engagées vers un développement durable au sein du quartier prioritaire du Grand St Nicolas
10. Accompagner et suivre le travail du GIEC Régional des Pays de la Loire

1.III - Accompagner le grand public, spécifiquement les plus vulnérables, face aux effets des crises climatiques et énergétiques

11. Communiquer auprès du grand public sur les thématiques de transition
12. Accompagner les changements au sein des foyers de l'Agglomération au travers des 'Défis Foyers'



Axe 2 - DÉVELOPPER L'ÉCO-MOBILITÉ ET LA VIE DE PROXIMITÉ

2.I - Nous éco-déplacer, moins et mieux

13. Accompagner les Plans De Mobilité Employeur et d'Administration
14. Rédiger le Plan de Mobilité Simplifié du territoire

2.II - Eco-transporter les marchandises et optimiser la logistique

15. Poursuivre le projet de la plateforme multi-modale logistique Rail-Route
16. Accompagner les actions de décarbonation des entreprises de transport du territoire

2.III - Décarboner les transports sur le territoire

17. Décarboner la flotte des véhicules de transport en commun

Axe 3 - S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR GARDER UNE QUALITÉ DE VIE

3.I - Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

18. Engager Laval Agglomération dans une démarche 'Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature'
19. Développer un Plan Nature en Ville sur la ville de Laval et Laval Agglomération pour allier activité humaine et végétalisation de l'espace public
20. Sensibiliser les acteurs du territoire à la qualité de l'Air
21. Déployer le suivi de la qualité de l'air auprès des publics sensibles

3.II - Préserver les grand et petit cycles de l'eau, et garantir un accès équitable et durable à cette ressource

22. Construire une nouvelle usine de potabilisation de l'eau
23. Accompagner les actions de continuité écologique du cycle de l'eau et de protection contre les inondations des Syndicats de bassin versants

3.III - Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

24. Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique
25. Expérimenter la sobriété foncière dans le cadre du dispositif 'Territoire Pilote de Sobriété Foncière'
26. Formaliser un plan d'Adaptation au Changement Climatique
27. Suivre les actions de santé environnementale du Contrat Local de Santé (CLS)



Axe 4 - TRANSFORMER NOS ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUTENABLE ET RÉSILIENT

4.I - Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire

28. Mettre en place un Contrat d'Objectif Territorial "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" au sein de Laval Agglomération
29. Adopter et mettre en œuvre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
30. Réhabiliter l'ancienne fonderie de Port-Brillet en un éco-lieu
31. Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial
32. Favoriser les achats avec une empreinte carbone et climat limitée

4.II - Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients

33. Créer un observatoire du foncier agricole
34. Suivre les actions du Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) 'Evolution des pratiques agricoles pour en atténuer les effets sur le climat'
35. Installer une ferme urbaine sur la Plaine d'Aventure
36. Réduire la consommation de Gazole Non Routier (GNR) sur l'utilisation du matériel agricole

4.III – Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles

37. Rédiger un cahier des charges permettant aux entreprises de prendre en compte la sobriété foncière et la préservation de la biodiversité dans leurs projets d'installation
38. Créer un fonds d'aide aux projets à moindre coût environnemental des entreprises : le "Prêt Initiative Impact"
39. Mettre en place et développer l'outil 'Solution Partage' afin de favoriser la mutualisation des ressources entre les entreprises



Axe 5 - DEVENIR PLUS AUTONOME EN MAÎTRISANT NOS CONSOMMATIONS ET NOTRE PRODUCTION D'ÉNERGIE

5.I - Rénover et construire de manière exemplaire

40. Réorienter l'aide financière à l'agrandissement des entreprises vers une aide à la rénovation énergétique
41. Proposer des aides financières aux propriétaires ayant des projets de rénovation de leur logement ou copropriété
42. Expérimenter le développement de l'habitat léger en faisant collaborer le service urbanisme et les porteurs de projets
43. Mettre en place et financer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pour assurer un accompagnement neutre et gratuit
44. Élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025 - 2030 plus engagé écologiquement

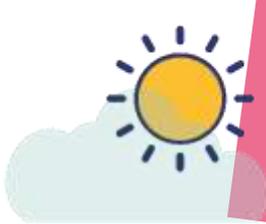
5.II - Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire

45. Optimiser le patrimoine de Laval Agglomération (bâtiment, foncier terrestre) pour y développer de la production d'énergie renouvelable
46. Accompagner les porteurs de projet (particuliers et porteurs privés) dans leurs installations de panneaux photovoltaïques
47. Porter une dynamique de communication en faveur de l'énergie citoyenne

5.III – Développer un mix énergétique équilibré en s'appuyant sur les filières bois, éolien et méthanisation

48. Suivre et accompagner le développement de réseaux de chaleur locaux
49. Elaborer une stratégie de Développement des Énergies renouvelables et de Récupération (SDE ENR&R)





Action N° 1 - Mettre en oeuvre une stratégie de sobriété de l'éclairage public dans les communes du territoire

1.1 - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Faible

Présentation

D'après l'ADEME, l'éclairage public représentait en 2017 16% de la consommation énergétique des communes et 41% de leur facture électrique, l'élevant au rang des principaux postes de coûts liés à la consommation d'énergie des communes.

A cela s'ajoute le fait qu'une bonne partie du parc, à l'échelle nationale, est considérée comme obsolète ou surconsommatrice d'énergie. l'éclairage public est par conséquent une source opportune d'économies d'énergie et financière, s'ancrant dans les démarches vers plus de sobriété en requestionnant nos comportements en termes d'éclairage, et de prise en compte des questions d'économie circulaire lors du renouvellement éventuel du matériel.

De plus, la transition du parc est l'occasion d'intégrer la question plus globale de la pollution lumineuse, cette dernière ayant des effets néfastes sur la biodiversité et la santé humaine.

Cette action du Plan Climat de Laval Agglomération ouvre donc la porte à des réflexions sur l'élaboration d'une trame noire pour le territoire. Une trame noire a pour objectifs, entre autres, de limiter la dégradation et la fragmentation des habitats nocturnes par la pollution lumineuse.

Finalité(s)

- Réduire les consommations énergétiques des collectivités territoriales et le coût à supporter
- Améliorer les continuités écologiques de la faune nocturne et de la flore
- Améliorer la santé des populations urbaines

Conditions de mise en oeuvre



Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
<ul style="list-style-type: none"> - Territoire d'Énergie Mayenne - Laval Agglomération - DGA Transitions Écologiques au Quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> - Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique - Guillaume AGOSTINO - Conseiller délégué éclairage public et voirie à la ville de Laval
Partenaire(s) :	Moyens humains :
<ul style="list-style-type: none"> - Communes du territoire - Territoire d'Énergie Mayenne - Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Conseillers en Énergie Partagés dans le cadre de leurs missions
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
<ul style="list-style-type: none"> - Communes du territoire - Territoire d'Énergie Mayenne 	non évalué

Étapes

Amélioration du Matériel :

- Réaliser un diagnostic territorial de l'éclairage public à l'échelle de l'agglomération :
 - * nombre de points lumineux,
 - * emplacements,
 - * âge de l'équipement,
 - * état de l'équipement (notamment du verre),
 - * type d'éclairage mis en place (permanent, restreint)
 - * nuisances potentielles (halo lumineux (une lumière orientée vers le haut, notamment dans le cas des « boules »), lumière éblouissante (une lumière trop intense et/ou trop blanche), lumière envahissante ou intrusive (lumière sur des zones inutilement éclairées : propriétés, pièces et chambres) ...)
- Réaliser un bilan des consommations énergétiques et factures associées de l'éclairage public
- En lien avec Territoire d'Énergie Mayenne, poursuivre la mise en oeuvre du renouvellement du parc d'éclairage public des communes :
 - * Prendre en compte la réglementation sur la thématique
 - * Prioriser les zones d'intervention en fonction de l'état du parc (vieillesse, nuisances, consommation induite et besoins de la population)
 - * Déterminer le nombre de points lumineux à supprimer (réduction du parc) ou à modifier (espacement ou abaissement des mâts de 9 à 6 m)
 - * Décider du type de matériel de renouvellement à acquérir (en privilégiant le matériel issu de l'économie circulaire [réutilisation, réemploi, recyclage])
- > S'assurer d'une orientation effective de la lumière (en direction de la zone à éclairer et de la taille de 6 m maximum pour le nouveau matériel)



- > Installer de l'éclairage LED (en préférant les versions ambrées pour limiter la quantité de lumière blanche et en sélectionnant les intensités adéquates)
- > Prévoir une modulation de la durée d'éclairage aux périodes d'éclairage nécessaire (l'installation de détecteurs de présence pourrait être considérée)
- > Prévoir une solution en économie circulaire pour les matériaux issus du renouvellement et des chantiers
- * Établir un plan pour l'entretien des socles lumineux (une ampoule peut perdre de 25 à 40% d'efficacité si elle n'est pas correctement entretenue)
- * S'assurer qu'un dispositif de suivi de la consommation de l'éclairage public est en place (à défaut, établir un tel plan)

Adaptation des comportements

- Faire un bilan des pratiques en termes d'éclairage publique de chacune des communes de l'agglomération
- Recueillir les retours d'expériences, les besoins et les réticences éventuelles des élu.es et agent.es du territoire
- Travailler à l'uniformisation de ces pratiques, en faisant de la nouvelle stratégie (horaire d'éclairage et d'extinction, etc.) la stratégie par défaut de toutes les communes
- Monter en compétence sur le sujet de la pollution lumineuse,
- Étudier la possibilité d'élaborer une trame noire pour le territoire de Laval Agglomération
- Valoriser les réalisations auprès de la population pour sensibiliser aux questions de sobriété énergétique et de pollution lumineuse (Jour de la Nuit, label Villes et Villages Etoilés...)

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
		X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET



	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
+		0	
	Amélioration de la qualité de l'air		
+			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Limitation de l'influence du halo lumineux qui limite la vision du ciel étoilé et amélioration des conditions pour les paysages nocturnes >> +

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Réduction des impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité et la cohérence des écosystèmes en travaillant sur une trame noire >> +

Pollution et nuisances :

* Réduction des nuisances lumineuses >> +

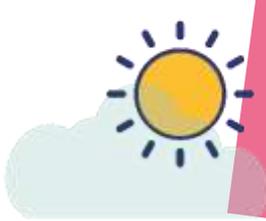
Santé :

* Réduction des nuisances lumineuse qui peuvent impacter l'horloge biologique et la sécrétion hormonale >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic du patrimoine (O/N) - Réalisation des bilans de consommation (O/N) - Pourcentage de renouvellement du parc EP - Ecriture d'un règlement commun entre les communes de Laval Agglomération (O/N) - Suivi des consommations énergétiques du patrimoine éclairage public (suivi réalisé par les CEP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des consommations énergétiques des lampadaires - Evolution des factures énergétiques des communes et de l'agglomération liées à l'éclairage public





Action N° 2 - Former et Sensibiliser les élus et les agents à la transition écologique

1.1 - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action de sensibilisation	Fort	Moyen

Présentation

La transformation écologique de nos sociétés, aujourd'hui nécessaire, est la résultante de problématiques environnementales diverses, mais toutes intrinsèquement reliées. Cette transformation sera donc systémique et embarquera tout le monde. Pour cela, chacun et chacune doit être conscient des enjeux à l'œuvre afin de se les approprier et de les intégrer à ses activités.

Laval Agglomération souhaite ainsi, et parce que cela est nécessaire, intégrer l'urgence écologique dans l'ensemble de ses pratiques professionnelles afin que celle-ci irrigue l'ensemble de ses politiques publiques. En effet, si les gestes individuels sont importants, les actions collectives le sont encore plus, et les autorités locales ont une grande part à jouer.

Dans ce cadre, le plan de sensibilisation et de formation sera mis en oeuvre et renforcé. Il abordera des thématiques transversales à l'ensemble des Directions : énergies renouvelables, alimentation durable, adaptation aux changements climatiques, gestion des risques, urbanisme durable, gestion des eaux ...

L'enjeu est désormais d'adapter ce plan de sensibilisation et de formation, premièrement, aux besoins et envies des élu.es et agent.es et, deuxièmement, au profil des participant.es - les élu.es et agent.es ayant leur rôle propre à jouer. Ce plan sur mesure, métier par métier, est la condition première pour être pérenne dans le temps.

Finalité(s)

- Améliorer la connaissance sur les thématiques des transitions
- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les politiques publiques



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
<ul style="list-style-type: none">- Laval Agglomération - Service PCAET- Laval Agglomération - Service Formation- Laval Agglomération - Service Communication	<ul style="list-style-type: none">- Michel Paillard, conseiller communautaire délégué à la commande publique et à l'éco-citoyenneté
Partenaire(s) :	Moyens humains :
<ul style="list-style-type: none">- Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)- Organismes de Formation spécialisés (ADEME, associations, ...)	<ul style="list-style-type: none">- 1 chargée de mission PCAET- 1 chargée de communication- 1 responsable de la formation
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
<ul style="list-style-type: none">- Laval Agglomération	<ul style="list-style-type: none">- 10 000 € / an (organismes formateurs, location de salles, frais annexes...)

Étapes

Sensibilisation des Agents :

- Organiser des temps de rencontre réguliers autour des transitions pour échanger les bonnes pratiques, les méthodes de travail ... (en 2023 : Forum des Grands Projets "Transition Écologique du territoire", Fresques du Climat)
- Instaurer un Challenge Agents avec des propositions d'actions 'Transition Écologique' à réaliser au sein des services
- Étudier la possibilité de permettre aux agent.es d'utiliser une journée par trimestre ou par an pour mener des actions locales (plantation de haies, ramassage de déchets, etc.) ou de bénévolat en lien avec le climat et la biodiversité
- Mettre en place une bibliothèque d'ouvrages et de documentation, de sites officiels qui recensent de la documentation en lien avec les missions des agent.es pour leur permettre d'accéder facilement à l'information

Formation des Agents :

- Poursuivre le partenariat avec le CNFPT pour proposer de nouveau les journées de formation 'intra' orientées vers la 'Transition Écologique' pour que le maximum d'agents soient sensibilisés à ces notions (réfléchir à rendre cette journée obligatoire)
- Travailler avec le CNFPT pour étendre ces journées à des thématiques plus précises
- Proposer aux agents volontaires de devenir formateurs internes sur ces thématiques
- Sonder les agent.es territoriaux pour connaître leurs attentes et envies en terme de formations

Formation des Élus :

- Organiser des sessions sur les thématiques des transitions aux élu.es
- * Recenser les besoins en terme de sensibilisation et/ou de formation
- * Recenser tous les partenaires proposant des sessions, ateliers, visites
- * Proposer un programme multi-thématiques



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	

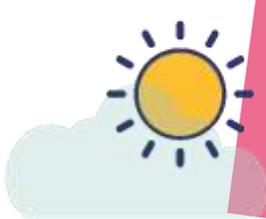
Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture d'un plan de sensibilisation/formation des élus - Nombre d'élus participant à chaque session - Ecriture d'un plan de sensibilisation/formation des agents - Nombre d'agents participant à chaque session 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la prise en compte des enjeux de transition dans les politiques publiques (indicateur qualitatif)





Action N° 3 - Développer la mobilité durable au sein des services des collectivités

1.1 - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Moyen

Présentation

Le secteur des transports est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre en France. La modification de nos comportements de déplacement est donc de la plus haute importance dans notre chemin vers une société plus durable.

Pour être efficaces, il sera important de considérer l'ensemble des déplacements, qu'ils soient personnels, professionnels, logistiques ou touristiques. Laval Agglomération souhaite ainsi intégrer les enjeux de mobilité durable à son quotidien. Les décennies précédentes nous ont toutes et tous habitués à l'utilisation de la voiture individuelle pour nos déplacements, et la collectivité n'y échappe pas. Or, il existe de nombreuses autres solutions - la plus simple étant la marche !

L'objectif de la collectivité est alors de mobiliser l'ensemble des options existantes et de les rendre facilement accessibles et opérationnelles pour l'ensemble de ses agent.es et élu.es. Il s'agira dès lors d'étudier les moyens techniques à mettre en oeuvre et les comportements à modifier.

Finalité(s)

- Diminuer les émissions de GES liés aux déplacements des agent.es
- Augmenter la part des modes actifs, partagés et collectifs dans les déplacements des agent.es
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire l'utilisation d'énergies fossiles



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Service Mobilité - Laval Agglomération - Service Flotte des véhicules	- Isabelle FOUGERAY - Vice-présidente aux Transports et aux Déplacements
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- RATP-Dev (Délégataire Transport en Commun)	- 1 Directrice des services à la Mobilité
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- estimation à 15 000 € (communication, réalisation étude, cartes de transport en commun, organisation d'événements - hors acquisition véhicules ...)
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
Action n°13 - Accompagner les Plans De Mobilité Employeur et d'Administration	

Étapes

Éviter le recours aux véhicules thermiques :

- Encourager l'utilisation des Transports Urbains Lavallois (TUL - bus et vélos) pour les déplacements professionnels :
 - * Identifier les itinéraires régulièrement effectués par les agent.es dans le cadre de leurs missions pour leur présenter les alternatives en TUL / démontrer la pertinence et la facilité des TUL pour les déplacements professionnels
 - * Former à l'utilisation des TUL
 - * Mettre à disposition un nombre suffisant de cartes de transport
 - * Inciter les agents à se déplacer à pied ou à vélo pour tout trajet inférieur à 15 minutes à pied (recenser toutes les alternatives aux véhicules thermiques)
 - * Créer et afficher une carte représentant les distances réalisables à pied et à vélo en 15 minutes depuis le lieu de départ (= les différents services)
 - * Étudier la possibilité d'acquisition de vélo pour mise à disposition des agent.es et élu.es pour leurs déplacements professionnels
 - * S'assurer de l'existence d'arceaux pour vélo sécurisés aux abords des lieux de travail
 - * Mettre en place le forfait mobilité pour les agent.es
 - * Améliorer les dessertes de transport en commun entre la gare et les lieux de travail des agent.es et les adapter à leurs horaires
 - * Mettre en place des navettes pour les déplacements collectifs sur des événements organisés par la collectivité (Forums, Voeux ...)



Proposer une flotte de mobilité durable pour les agent.es :

- * Évaluer les besoins de mobilité des agent.es
- * Déterminer la taille de la flotte nécessaire pour répondre à ces besoins
- * Mener une étude sur le parc actuel des véhicules (qualifier tous les véhicules, évaluer leur degré de priorité de remplacement et le coût de remplacement des véhicules à motorisation thermique)

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		



Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Réduction des effets bloquants des axes de communication par une diminution de la voiture. Réduction des nuisances sonores dans l'environnement >> +

Consommation d'espace :

* Réduire le nombre de voiture pourra permettre de maîtriser la consommation d'espace pour les infrastructures routières >> +

Pollution et nuisances :

* Réduction des nuisances sonores >> +

Santé :

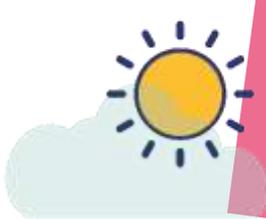
* Réduction des nuisances sonores et augmentation des pratiques physiques (vélo, marche à pied, ...) >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Suivi de la proportion de véhicules thermiques et électriques par type de véhicule (VL, véhicules métiers, PL ...)- Nombre de cartes de transport en commun mises à disposition- Nombre de vélos mis à disposition- Mise en place du forfait mobilité durable (O/N)- Mise en place de navettes / covoiturage pour les événements agents (O/N)- Création de cartes isochrones depuis les différents services (O/N)- Etude du parc de véhicules (actuel + à venir)	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de la consommation énergétique du secteur des transports- Evolution des émissions de GES du secteur des transports- Evolution de la qualité de l'air induite par les polluants émis par le secteur des transports- Evolution de la santé des populations, notamment les populations sensibles





Action N° 4 - Poursuivre et renforcer les actions des Conseillers en Énergie auprès des communes

1.1 - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort

Présentation

A l'échelle nationale, le secteur du bâtiment (tout type de bâtiment confondu), représente 18% des émissions de gaz à effet de serre, le plaçant au même niveau que l'agriculture.

La modification de nos comportements en termes d'utilisation d'énergie et la rénovation thermique de nos bâtiments sont deux champs d'actions essentiels à la transition écologique de ce secteur. De plus, pour les collectivités territoriales, l'énergie consommée par les bâtiments est un des premiers postes de dépenses et pèse lourd sur les budgets - d'autant plus en temps de crise géopolitique et d'incertitude d'approvisionnement.

C'est pour cela que depuis 2017 et 2020, deux conseillers en énergie partagés (CEP) accompagnent les communes de Laval Agglomération (hors ville de Laval et Laval Agglomération) dans leurs projets d'amélioration de leur patrimoine bâti (rénovation notamment), changements de systèmes de chauffage, installations d'énergie renouvelables et gestion de l'eau.

Le conseil en énergie partagé est adapté aux ressources de la commune (ingénierie notamment) et est gratuit, rendant ainsi la rénovation plus accessible. La présente action porte le renforcement des actions des CEP afin d'accélérer la réduction de l'impact environnemental des bâtiments publics du territoire.

Finalité(s)

- Rénover les bâtiments publics
- Améliorer le confort thermique des utilisateurs
- Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Améliorer la qualité de l'air
- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Direction Énergie-Climat	- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Territoire d'Énergie Mayenne, - Conseil Départemental de la Mayenne (animateur du Fonds Chaleur - COTER 2) - Gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF) - Fournisseurs d'énergies, - Architectes, Maîtres d'oeuvre, Bureaux d'études spécialisés	- 2 Conseillers en Énergie Partagés dans le cadre de leurs missions
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- dans le cadre des missions des CEP
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
Action n°48 - Suivre et accompagner le développement de réseaux de chaleur locaux	

Étapes

Missions à poursuivre :

- Poursuivre la communication des services proposés par les conseillers (mettre en valeur les retours d'expériences des communes accompagnées)
- Suivre les consommations (énergie et eau) des communes de Laval Agglomération (hors Ville de Laval et Laval Agglomération) :
 - * Produire annuellement une fiche bilan pour chaque commune suivie (synthèse des conso et des projets réalisés/en cours),
 - * Objectif : réalisation des bilans actualisés tous les 2 ans
- Poursuivre l'accompagnement des communes pour le respect du décret tertiaire,
- Accompagner les communes dans le développement des EnR en lien avec leur patrimoine : remplacement ou création,
- Poursuivre la sensibilisation, l'information et les visites de sites à destination des élus et techniciens,
- Poursuivre la veille technique et réglementaire et la transmission auprès des communes
- Échanger avec les CEP d'autres territoires pour partager des retours d'expériences (freins rencontrés, solutions mises en oeuvre, échecs et succès, etc.)



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	+++		++
	Amélioration de la qualité de l'air		
	+++		



Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Réduction des besoins en matières premières utilisées pour le chauffage >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Amélioration de l'architecture des bâtiments vieillissants >> +

* Possibilité de banalisation de l'architecture ancienne >> -

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Possibilité de destruction de micro-milieus et habitats dans les combles >> -

Consommation d'espace :

* Réutilisation de bâtiments pouvant répondre partiellement au besoin de nouveaux logements et ainsi limiter la consommation d'espace >> +

Pollution et nuisance :

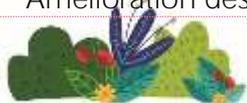
* Augmentation des nuisances sonores et émissions de polluants durant les périodes de travaux >> -

Déchets :

* Augmentation des déchets du BTP par la rénovation >> -

Santé :

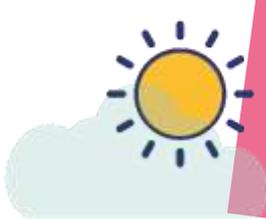
* Amélioration des conditions thermiques et baisse de la précarité énergétique >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Production des rapports biennaux de suivi des consommations (O/N)- Nombre de visites de sites- Nombre de projets accompagnés	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de la consommation énergétique du secteur des transports





Action N° 5 - Pérenniser l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial

1.1 - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen
Présentation		
<p>La démarche du PCAET ne s'arrête pas lors de l'adoption du plan. Le travail nécessaire pour sa construction - pour le rendre le plus adapté possible aux réalités et objectifs du territoire - doit continuer pour sa mise en oeuvre, notamment au regard de l'évaluation à mi-parcours (à 3 ans) et en fin de parcours (à 6 ans).</p> <p>Pour cela, et de par sa nature transversale, le Plan Climat doit être porté à connaissance de toutes et de tous, afin que chaque élu.e ou agent.e de la collectivité, acteur du territoire, puisse facilement se l'approprier et l'intégrer à ses pratiques. Il s'agit ici d'un véritable travail d'animation du plan, nécessitant des moyens humains et techniques, ainsi que des instances d'échanges, de communication et de suivi ad hoc.</p> <p>Ces différentes actions seront primordiales afin d'assurer la mise en oeuvre des ambitions du territoire et, ainsi, la transition écologique de la société.</p>		
Finalité(s)		
<ul style="list-style-type: none">- Assurer la mise en oeuvre du PCAET- Suivre et améliorer la mise en oeuvre du PCAET		



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat	- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Tous les acteurs engagés dans la démarche - AMO pour accompagnement - Structures d'animation - Structures de communication	- 1 Chargée de PCAET
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- estimation à 30 000 € / an (animation, communication, ... hors financement du poste)
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
- Action n°31 - Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial - Action n°18 - Engager Laval Agglomération dans une démarche 'Territoire Engagé pour la Nature' - Action n°28 - Mettre en place un Contrat d'Objectif Territorial "Territoire Engagé pour la Transition Ecologique" au sein de Laval Agglomération - Action n°29 - Adopter et mettre en oeuvre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	

Étapes

* Définir un plan de communication du PCAET

- Créer un groupe de travail avec les services concernés et déterminer des outils nécessaires au bon fonctionnement et au suivi des travaux
- Présenter le PCAET et son contenu au service communication
- Elaborer des stratégies distinctes pour la communication interne et la communication externe

* Mettre en oeuvre les outils de suivi (tableau de bord des actions comprenant des indicateurs pertinents et SMART) :

- Présenter les outils de suivi aux services concernés (services et personnes mettant en oeuvre les actions)
- S'assurer de la bonne compréhension des outils
- Mettre en place des alertes pour s'assurer du remplissage de l'outil



*** Mettre en oeuvre les instances de suivi rassemblant les acteurs du territoire engagés dans les actions**

- Identifier les personnes à intégrer aux instances de suivi de la mise en oeuvre du PCAET
- Créer des groupes de travail et de suivi les plus pertinents possibles en y intégrant des personnes collaborant sur des plans et programmes en articulation avec le PCAET (tel que le PAT)
- Au delà des groupes de travail et de suivi, créer des espaces d'échanges pour que les personnes concernées par la mise en oeuvre du PCAET puisse librement s'exprimer sur les problématiques rencontrées
- Pérenniser l'animation du PCAET en régie à Laval Agglomération
- Poursuivre les rencontres avec les acteurs du territoire pour identifier les projets de qualité et étendre la sensibilisation, la formation, en lien avec les autres démarches stratégiques portées par Laval Agglomération
- Participer au réseau départemental des PCAET

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

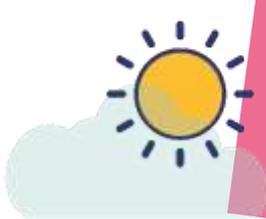
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un plan de communication interne et externe (O/N)- Mise en place et suivi du tableau de bord des actions (O/N)- Création et suivi des instances de suivi du PCAET (O/N)	<ul style="list-style-type: none">- Diffusion des enjeux de transition climatique, énergétique et écologique dans la gouvernance locale





Action N° 6 - Poursuivre la démarche d'Intracting sur le patrimoine de la Ville de Laval

1.1 - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort

Présentation

La ville de Laval a, au début de l'année 2023, engagé une démarche d'Intracting pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine. Le dispositif d'Intracting est proposé par la Banque des Territoires. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement complet, de l'ingénierie à l'offre de financement, pour contribuer à la réalisation de travaux de rénovation énergétique du patrimoine public (bâtiment et éclairage public) via des avances remboursées grâce aux économies d'énergie réalisées suite aux opérations.

La ville de Laval bénéficie ainsi de deux dispositifs pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de 8 bâtiments (0,7 million d'euros) et la rénovation de l'éclairage public (1,4 million d'euros pour la rénovation en LED de 6671 points lumineux sur les 9064 que compte la ville).

Le temps de retour est d'environ 11 ans. L'accès à ce dispositif place la collectivité dans une trajectoire positive de diminution de ses consommations et de ses émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu est maintenant de lancer les études et les opérations de rénovations.

Finalité(s)

- Réduction des consommations énergétiques
- Réduction de la pollution lumineuse
- Amélioration du confort des usagers des bâtiments rénovés



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération/ Ville de Laval - Direction Bâtiment Durable	- Antoine CAPLAN - Adjoint aux finances, attractivité commerciale et budgets participatifs à la ville de Laval - Isabelle EYMON - Transition environnementale et écologie urbaine - Politique foncière à la ville de Laval
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Banque des Territoires	- 1 Directeur du Département Transitions Energétiques
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Banque des Territoires - Ville de Laval	- 2,1 millions d'€ (budget débloqué)
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
- Action n°8 - Mettre en place et suivre le Schéma Directeur de l'Energie du patrimoine	

Étapes

- Réaliser un état des lieux du patrimoine à rénover (bâtiments et éclairage public) :
 - * Rassembler les suivis de consommation énergétiques de l'ensemble des bâtiments de la collectivité
 - * Qualifier les bâtiments en fonction de leur DPE, de leurs consommations d'énergie et de leur âge
 - * Hiérarchiser les bâtiments en fonction du degré d'urgence de rénovation et du potentiel de gains énergétiques et financiers
 - * Elaborer un Plan de Rénovation Énergétique ou d'un Plan Pluriannuel d'Investissement pour planifier et mener à bien les travaux, notamment selon leur temps respectif de retour sur investissement.
 - * Réaliser les études de maîtrise d'œuvre : Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Définitif (APD).
- Réaliser le dossier de consultation des entreprises (DCE),
- Réaliser les Marchés de choix des entreprises
- Réaliser les travaux et les réceptionner
- Rembourser la Banque des Territoires avec les économies générées par les travaux (période de remboursement estimée à 11 ans)



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation des travaux sur les bâtiments et l'éclairage public	Réalisation des travaux sur l'éclairage public	Remboursement de l'emprunt					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
+++		++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
+++			



Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Réduction des besoins en matières premières utilisées pour le chauffage >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Amélioration de l'architecture des bâtiments vieillissants >> +

* Possibilité de banalisation de l'architecture ancienne >> -

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Possibilité de destruction de micro-milieus et habitats dans les combles >> -

Consommation d'espace :

* Réutilisation de bâtiments pouvant répondre partiellement au besoin de nouveaux logements et ainsi limiter la consommation d'espace >> +

Pollution et nuisance :

* Augmentation des nuisances sonores et émissions de polluants durant les périodes de travaux >> -

Déchets :

* Augmentation des déchets du BTP par la rénovation >> -

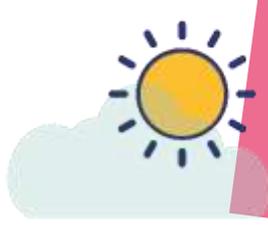
Santé :

* Amélioration des conditions thermiques et baisse de la précarité énergétique >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre d'actions de rénovation réalisées	- Evolution de la consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public - Montant de la facture énergétique du patrimoine





Action N° 7 - Développer un parcours local de formation des entreprises à la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSEE)

1.II - Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec **l'existant**

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen

Présentation

Il ne sera jamais vain de le rappeler : la transition écologique et sociale doit embarquer tout le monde. Pour ce faire, elle doit concerner et être concernée par chacun et chacune d'entre nous. Il en va des personnes physiques, mais aussi des personnes morales. Les entreprises sont en effet un des moteurs principaux de cette transition, en ce qu'elles façonnent nos quotidiens (que ce soit au titre de ce que nous consommons ou au titre de ce que nous produisons et comment nous le produisons), nos territoires et notre histoire. C'est dans cette optique que s'est développée la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises.

Cette démarche permet à ces dernières d'estimer les impacts de leurs activités, tant sur un aspect humain qu'environnemental. Afin de favoriser l'engagement des entreprises du territoire dans la transition et d'amplifier la démarche, Laval Économie, l'agence de développement économique de Laval Agglomération, acte avec ce Plan Climat la création d'une offre de service et d'un parcours de formation permettant aux entreprises de s'outiller pour mettre en oeuvre une démarche RSEE la plus pertinente et efficace possible.

Finalité(s)

- Accompagner activement via une nouvelle offre de services les entreprises à l'intégration de la RSEE dans leur projet d'entreprise



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Économie	- Nicole BOUILLON - vice-présidente au développement des entreprises et de l'économie sociale et solidaire
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Laval Agglomération	- 1 Chargée de mission
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Économie	- 30 000 € / an

Étapes

- Identifier les offres de sensibilisation et de formation existantes et proposées par d'autres structures à l'échelle nationale afin s'en inspirer et de recueillir des retours d'expérience
- Sonder, au sein des entreprises ayant déjà été accompagnée et en cours d'accompagnement, les besoins, les manques et réticences éventuels
- Se documenter sur les pratiques écologiques, durables, socialement responsables et de sobriété des métiers des entreprises présentes sur le territoire (pour la créer d'accompagnement et de formation personnalisés)
- Organiser des premiers ateliers de discussion pour présenter l'ambition de Laval Économie aux entrepreneur.es
- Créer des ateliers de sensibilisation à destination de l'ensemble des entrepreneurs accompagnés (foncier, prêt d'honneur, aide financière,...)
- Développer un parcours local de formation des entreprises à la RSEE. (s'appuyer sur les partenaires locaux pour le construire et y promouvoir les solutions concrètes (CCI, Solution & Co,...))
- Créer un réseau d'ambassadeurs parmi les entreprises adhérentes
- Créer des cercles de paroles afin de donner un espace d'expression et d'échanges sur les problématiques rencontrées aux personnes accompagnées



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

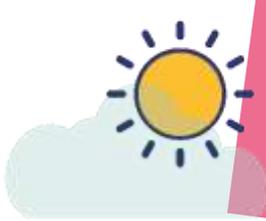
Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		+
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises formées - Nombre d'entreprises ayant formalisé leur RSEE à + 1 an 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la dynamique en matière de transition dans le secteur économique. - Evolution des consommations énergétiques dans le secteur industriel et le secteur tertiaire - Evolution des émissions de GES dans le secteur industriel et le secteur tertiaire





Action N° 8 - Mettre en place et suivre le Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine

1.1 - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Moyen

Présentation

Le Schéma Directeur Energétique est un outil dédié à la gestion dynamique du patrimoine des collectivités permettant de définir les orientations de la politique patrimoniale. Dans un contexte de contraction budgétaire, une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée peut représenter un gisement précieux d'économies, sans impact sur la qualité du service rendu.

Le SDE est ainsi l'occasion d'adopter une stratégie structurante avec une vision à long terme, et des réalisations à court et moyen terme. Il aboutit à une véritable démarche de développement territorial durable qui permet de mettre en adéquation le patrimoine avec les besoins actuels et les projets de la collectivité.

Il s'agit d'un document qui regroupe à la fois une stratégie énergétique, une planification patrimoniale et de la programmation opérationnelle.

Les enjeux du Schéma Directeur Immobilier :

- Disposer d'une vision précise du patrimoine immobilier et de son état
- Maîtriser les charges d'exploitation, entretien, maintenance
- Assurer leur maintien, voire le développement des actifs dans le temps
- Valoriser les actifs immobiliers et assurer leur maintien, voire le développement des actifs
- Optimiser la performance énergétique
- Piloter la gestion patrimoniale

Finalité(s)

- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Direction Bâtiment Durable	- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique - Sylvie VIELLE - vice-présidente Habitat, logements et rénovation thermique
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Bureaux d'études techniques	- 1 Directeur du Département Transitions Energétiques
Organisme(s) Financier(s) :	Budget prévisionnel :
- Ville de Laval - Laval Agglomération	- 300 000 € sur deux ans
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
- Action n°45 - Optimiser le patrimoine de Laval Agglomération (bâtiment, foncier terrestre) pour y développer de la production d'énergie renouvelable	

Étapes

- **Elaborer la cartographie du patrimoine bâti des collectivités** (audits énergétiques, niveau de performance, vétusté ...)
 - * Recenser les audits énergétiques existants et récents
 - * Évaluer la possibilité de réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments n'en disposant pas ou en disposant un trop ancien (réalisé avant le 30 juin 2021)
- **Ecrire un plan stratégique énergétique**
 - * Hiérarchiser les bâtiments en fonction de leur performance énergétique (sur la base des audits réalisés en 2022) et de leur usage
 - * Recenser les actions d'efficacité énergétique existantes et les confronter aux résultats des audits
 - * Décider d'un plan d'action à mettre en oeuvre, au regard du budget mobilisé
- **Mettre en oeuvre la stratégie énergétique**
 - * Rédiger le plan d'action des travaux à réaliser
 - * Réaliser un plan d'investissement
- **Rédiger une charte du bâtiment durable** pour le patrimoine de la Ville de Laval et Laval Agglomération : engagement volontaire de tendre vers un patrimoine le plus durable possible, en terme de constructions neuves ou de rénovations.



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	+++		+++
	Amélioration de la qualité de l'air		
	+++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Réduction des besoins en matières premières utilisées pour le chauffage >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Amélioration de l'architecture des bâtiments vieillissants >> +

* Possibilité de banalisation de l'architecture ancienne >> -

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Possibilité de destruction de micro-milieus et habitats dans les combles >> -

Consommation d'espace :

* Réutilisation de bâtiments pouvant répondre partiellement au besoin de nouveaux logements et ainsi limiter la consommation d'espace >> +

Pollution et nuisance :

* Augmentation des nuisances sonores et émissions de polluants durant les périodes de travaux >> -

Déchets :

* Augmentation des déchets du BTP par la rénovation >> -

Santé :

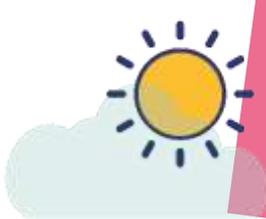
* Amélioration des conditions thermiques et baisse de la précarité énergétique >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Evolution des consommations énergétiques du patrimoine- Réalisation des audits énrgetiques (O/N)	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de la consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public- Montant de la facture énergétique du patrimoine





Action N° 9 - Créer des missions de l'entreprise à But d'Emploi 'Valorisons 53' engagées vers un développement durable au sein du quartier prioritaire du Grand St Nicolas

1.II - Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec **l'existant**

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen

Présentation

L'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée" fait suite à la loi du 29 février 2016. Elle a été déployée initialement en 2017 sur dix territoires pilotes puis élargie à d'autres zones dès 2021. Cette expérimentation permet l'insertion socioprofessionnelle des personnes privées durablement d'emploi (sont considérées "chômeurs de longue durée" les personnes sans emploi depuis 2 ans et plus) qui le souhaitent.

Laval Agglomération a été retenue en 2022 dans le cadre du dispositif national. L'expérimentation est validée pour 5 ans.

Les deux associations 'Bois Debout' et 'Etude et Chantier' ont créé une association 'Valorisons 53' qui porte les CDI à temps choisi - CDI que l'Etat finance à hauteur de 90%. Cette association prend la forme, dans le contexte de l'expérimentation 'Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée', d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) sur le périmètre du Grand Nicolas de la ville de Laval. Une entreprise à but d'emploi (EBE) est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, conventionnée par le territoire sur lequel elle est implantée et le Fonds d'expérimentation. Cette entreprise a pour fonction première de produire des emplois supplémentaires manquants sur le territoire ; autrement dit, ces emplois ne concurrencent pas les emplois existants sur le territoire et viennent en soutien du tissu économique local.

Une telle entreprise permet à des personnes éloignées du monde du travail de retrouver une activité professionnelle, quel que soient leur âge, formation, expérience professionnelle. A partir des savoir-faire et compétences, des envies, l'EBE crée des missions personnalisées pour les personnes employées. Les missions créées par l'EBE ont pour ambition d'être respectueuses des transitions et de travailler avec des partenaires locaux et c'est en cela que l'expérimentation rejoint la stratégie du présent Plan Climat.



Finalité(s)

- Favoriser le retour à l'emploi de personnes sans activité
- Créer de l'emploi dans des filières d'avenir, notamment des emplois dit "verts" et "verdissants"
- Améliorer les conditions de vie de la population

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service Emploi

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Gwénaél POISSON - Vice-président à l'Emploi et insertion
- Patrice MORIN - Conseiller communautaire délégué à la politique de la ville et aux gens du voyage

Partenaire(s) :

- Association 'Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée'
- Conseil Départemental de la Mayenne
- Pôle Emploi
- Entreprises partenaires

Moyens humains :

- 1 Chargée de mission Territoire Zéro chômeur de longue durée

Organisme(s) Financeur(s) :

- Etat
- Conseil Départemental de la Mayenne

Budget prévisionnel :

- estimation à 30 000 €

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Action n°35 - Installer une ferme urbaine sur la Plaine d'Aventure



Étapes

- Recenser et connaître les entreprises et associations "concurrentes" à 'Valorisons 53' et leurs activités afin d'éviter de proposer les mêmes services et ainsi se positionner en complémentarité, non en concurrence
- Entrer en contact avec ces mêmes structures afin de tisser des liens, voire des partenariats
- Faire connaître la démarche auprès de la population et structures partenaires potentielles de Laval Agglomération
- S'entretenir avec les personnes intéressées par le dispositif pour découvrir leurs centres d'intérêts, connaître leurs expériences passées et/ou les compétences (y compris celles qui ne sont pas à priori de l'ordre de la compétence "professionnelle" en premier lieu), leurs aspirations professionnelles et leurs contraintes afin de déterminer les missions et travaux qui pourraient leur convenir
- Recenser les besoins du Quartier Saint Nicolas afin de déterminer les missions et travaux potentiels :
 - * Prendre en compte les enjeux des transitions lors de la création des missions
 - * Si les besoins ne sont pas à priori en lien avec les transitions, voire en inadéquation, rechercher des solutions pour les orienter vers la transition écologique solidaire
- Confronter les besoins du Quartier Saint Nicolas avec les profils des personnes intéressées pour lancer les opérations.

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X		

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

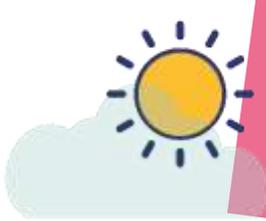
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		++
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de postes créés au sein de l'EBE- Nombre de missions créées en lien avec les transitions- Nombre de personnes accompagnées par l'EBE	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de la dynamique en matière de transition écologique, sociale et solidaire dans le secteur économique.





Action N° 10 - Accompagner et suivre le travail du GIEC Régional des Pays de la Loire

1.II - Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec l'existant

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	

Présentation

En octobre 2020, afin d'évaluer les impacts du changement climatique sur son territoire, la Région Pays de la Loire a lancé une étude approfondie sur le sujet et décidé la création d'un Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Changement climatique (GIEC) en Pays de la Loire.

Ce groupe est financé majoritairement par le Conseil Régional des Pays de la Loire et soutenu par le Comité 21 Grand Ouest. Le GIEC Régional se rassemble ainsi pour travailler sur les impacts du changement climatique des Pays de la Loire, et a à l'issue des premières sessions publié son premier rapport en juin 2022. Les résultats des rapports portent sur les vulnérabilités du territoire au changement climatique et sur les actions à mettre en oeuvre pour les atténuer et à défaut s'y adapter.

Laval Agglomération participe également au financement de ce groupe. L'agglomération souhaite que ces données scientifiques locales puissent être relayées sur le son territoire, à travers les événements qu'elle organise ou via sa communication institutionnelle, afin de les porter à connaissance du grand public et ainsi participer à l'appropriation de toutes et de tous des enjeux climatiques auxquels nous faisons déjà face.

Finalité(s)

- Participer à la vie du GIEC Pays de la Loire et contribuer à la diffusion de ses travaux
- Proposer des données scientifiques sourcées au grand public



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat	- Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire - Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique - Isabelle EYMON - Adjointe à la Transition
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Conseil Régional des Pays de la Loire - Comité 21 Grand Ouest	- 1 Chargée de PCAET
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- 30 000 € (5000€/ an sur 6 ans)

Étapes

- Réunir les documents de vulgarisation créés par le GIEC Pays de la Loire et les diffuser (site Internet de Laval Agglomération par exemple)
- Réunir (si elles existent) les données concernant le territoire de Laval Agglomération, ou, au moins celles concernant le département de la Mayenne
- Créer des supports et des campagnes de communication à destination de la population de Laval Agglomération en reprenant ces éléments (l'adaptation au territoire des données pouvant faciliter l'appropriation par toutes et tous)
- Réfléchir à des campagnes de communication spécifiques à certains publics (EHPAD, écoles, acteurs économiques, acteurs agricoles, etc.) - en lien avec les actions "Développer une campagne de sensibilisation vers les jeunes sur les thématiques des transitions", "Communiquer auprès du grand public sur les thématiques de transition, au travers de différents canaux de communication", "Former et Sensibiliser les élus et les agents à la transition écologique"
- Organiser des événements présentant les données du GIEC Pays de la Loire, en lien avec des projets précis.



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

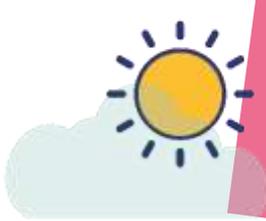
Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de supports de communication créés à partir des données du GIEC régional	- Evolution des publics sensibilisés aux enjeux du réchauffement climatique





Action N° 11 - Communiquer auprès du grand public sur les thématiques de transition

1.III - Accompagner le grand public, spécifiquement les plus vulnérables, face aux effets des crises climatiques et énergétiques

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action de sensibilisation	Fort	Faible

Présentation

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un programme d'actions qui touche à toutes les composantes de nos quotidiens. Il est vecteur et initiateur d'un potentiel changement global pour le territoire et ses habitant.es. C'est pourquoi il est important de justifier auprès du public les raisons de ces ambitions.

La sensibilisation sur les thématiques des transitions est un formidable moyen de présenter à la fois les actions de Laval Agglomération tout en améliorant la connaissance de tous.tes sur ces sujets - contribuant ainsi à l'amplification de la mobilisation de chacun et chacune.

Toutes les démarches de transitions (PLPDMA, PAT, PCAET, TEN, PdMS...) en cours ou à venir en parallèle mais partie intégrante du PCAET, au sein de la collectivité ont elles aussi un volet de sensibilisation du grand public.

L'idée est de rendre plus lisible le discours, les enjeux de ces démarches en travaillant à la création d'une communication globale.

Finalité(s)

- Améliorer la connaissance sur les thématiques des transitions de la population
- Favoriser l'engagement de toutes et de tous dans les transitions
- Améliorer la participation citoyenne



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Service Communication	- Michel Paillard, conseiller communautaire délégué à la commande publique et à l'éco-citoyenneté
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Laval Agglomération - Mission Plan Climat - Laval Agglomération - Mission Projet Alimentaire Territorial - Laval Agglomération - Service Prévention des Déchets - Laval Agglomération - Service Jeunesse, - Laval Agglomération - Service Culture, - Struct	- 1 Chargée de communication
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- Entre 15 et 20 000€/an (en comptant le budget Unis-Cités de 4000€)
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
Tous les projets stratégiques de transition portés par la collectivité	

Étapes

- Sensibiliser le grand public aux défis climatiques

- * Créer une instance de pilotage transversale entre les différents services afin d'organiser les campagnes de communication, la thématique de la transition écologique visant à être intégrée aux campagnes des différents services
- * Déterminer une thématique par semestre qui serait approfondie dans les supports proposés par les collectivités : supports papier, réseaux sociaux, spectacles des théâtres, maisons de quartiers, ALSH ...
- * Organiser des stands d'information sur les thématiques de la transition lors des événements prenant place sur le territoire de Laval Agglomération
- * Identifier les canaux de communication susceptibles de toucher le plus grand nombre : affichage, réseaux sociaux, site web, etc.
- * Créer, sur le site internet de l'agglomération, une rubrique centralisant toutes les informations concernant les démarches de l'agglomération pour la transition écologique, les événements, les campagnes de sensibilisation, etc.
- * Créer des templates de supports de communication afin que de créer de la cohérence entre les campagnes de communication de l'ensemble des services de la collectivités
- * Utiliser des jeunes en service civique chez Unis-Cités pour développer une campagne de communication (réseaux à exploiter, création de contenu, vidéos, ...) à destination des jeunes en particulier



- Offrir les moyens de se former plus concrètement sur ces sujets

- * Identifier les lieux propices aux échanges avec le grand public
- * Organiser des actions de sensibilisation actives et participatives : Fresque du climat, Ateliers 2tonnes, etc.
- * Organiser des moments d'échanges, tels que des ciné-débats, des conférences
- * Utiliser l'art et la culture pour sensibiliser (spectacles, installations dans les rues, etc.)
- * Fournir, sur le site internet de l'agglomération, de la documentation (ou des liens vers celle-ci) pour que les habitant.es puissent aller plus loin dans leur formation

- Valoriser les actions de nos collectivités et nos partenaires au sein des campagnes de sensibilisation

- * Créer un support de communication (support à déterminer) permettant de valoriser les projets en cohérence avec les objectifs du PCAET.

- Lancer une dynamique citoyenne d'actions

- * Lancer un budget participatif à destination de la population à l'échelle de l'agglomération pour financer des actions de transition écologique et sociale
- * Proposer aux participant.es d'ateliers du type 'Fresque du climat' de devenir animateurs et animatrices

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

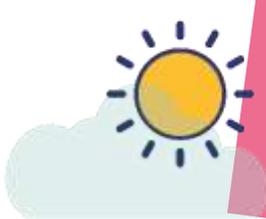
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'animations 'Transitions' pour le grand public- Création d'une base de données 'Transitions' sur le site de Laval Agglomération- Estimation des typologies de publics concernés	





Action N° 12 - Accompagner les changements au sein des foyers de l'Agglomération au travers des 'Défis Foyers'

1.III - Accompagner le grand public, spécifiquement les plus vulnérables, face aux effets des crises climatiques et énergétiques

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action de sensibilisation	Fort	Fort

Présentation

Pour mener à bien la transition écologique, sociale et solidaire, il est important d'organiser intelligemment l'articulation entre les actions individuelles et collectives.

En effet, si certaines actions individuelles peuvent être réalisées facilement, et si certaines actions collectives nécessitent surtout de l'ambition et de la volonté, certaines actions individuelles ne peuvent avoir lieu sans l'action collective, et vice-versa.

Laval Agglomération, en tant que collectivité territoriale, a donc de multiples leviers à sa disposition, et peut notamment oeuvrer pour la multiplication des actions individuelles.

C'est pourquoi la collectivité souhaite poursuivre des "Défis Foyer", dispositifs visant à accompagner les habitant.es dans l'évolution vers des habitudes plus durables.

Ces défis portent sur plusieurs thématiques, telles que l'alimentation, le zéro déchet, l'énergie, l'eau, la mobilité, etc.

Cette action est aussi le moyen de favoriser le lien social et le sentiment d'appartenance territoriale.

Finalité(s)

- Faire prendre conscience aux individus de leur capacité d'action
- Développer les éco-gestes, les comportements durables et les ancrer dans les pratiques quotidiennes



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Service Habitat, - Laval Agglomération - Service Prévention des Déchets, - Laval Agglomération - Direction Mobilité, - Laval Agglomération - Mission Projet Alimentaire Territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - Sylvie VIELLE - vice-présidente Habitat, logements et rénovation thermique - Fabien ROBIN - vice-président aux déchets, recyclage et développement de l'économie circulaire - Isabelle FOUGERAY - vice-présidente aux Transports et aux Déplacements - Louis MICHEL - vice-président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire
Partenaire(s) :	Moyens humains :
<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Déclics - Synergies 53 - Soliha Mayenne - CIVAM Bio - Relais de quartiers, de communes (Epicerie sociale, Maisons de Quartier, CCAS) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Chargée de mission Programme Local de l'Habitat - 1 Responsable du service prévention des déchets - 1 Chargé de mobilité - 1 Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> - estimation à 200 000 €
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
<p>Action n°14 - Rédiger le Plan de Mobilité Simplifié du territoire</p> <p>Action n°29 - Adopter et mettre en oeuvre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</p> <p>Action n°31 - Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial</p> <p>Action n°43 - Mettre en place et financer la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) pour assurer un accompagnement neutre et gratuit</p>	



Étapes

Les Défis sont répartis temporellement, prochainement sur les années 2023 et 2024 (Alimentation, Déchets, Énergie, Mobilité).

La poursuite fera l'objet d'échanges à l'issue des opérations prévues.

Les étapes de mise en oeuvre de chaque Défi sont relativement similaires :

- Réaliser la communication préalable, à destination du public ciblé
- Recruter les foyers volontaires et constituer des équipes
- Mettre en oeuvre le Défi, réaliser un bilan d'étape intermédiaire, échanges avec les autres participants,
- Réaliser un bilan final

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X						

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	+		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	+		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Ressource en eau :



* Sensibilisation aux réductions des consommations d'eau auprès des particuliers >> +

Déchets :

* Sensibilisation au zéro déchet auprès des particuliers >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de foyers engagés dans les défis- Gains moyens réalisés par défis (consommation énergétique, volume/poids des déchets, augmentation de la proportion de produits d'origine biologique dans l'alimentation, augmentation du kilométrage en mode actif ...)	<ul style="list-style-type: none">- Evolution des actions mises en oeuvre par les publics de façon individuelle ou groupée- Evolution de la population sensibilisée





Action N°13 - Accompagner les Plans De Mobilité Employeur et d'Administration

Objectif 2.1 - Nous éco-déplacer, moins et mieux

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort
Présentation		
<p>Depuis la Loi d'Orientation des Mobilités, le Plan De Mobilité Employeur (PDME) ou Plan De Mobilité d'Administration est désormais obligatoire pour les établissements de plus de 50 salariés.</p> <p>Il est obligatoire d'inclure un volet « mobilité des salariés » lors de leur dialogue social.</p> <p>Le PDME/PDMA s'intéresse aux déplacements des salariés, des fournisseurs, des clients et des visiteurs de l'établissement et aboutit à la mise en place d'un plan d'actions visant à limiter l'utilisation de la voiture au profit d'autres solutions.</p> <p>La réalisation d'un Plan De Mobilité Employeur / d'Administration est bénéfique sur plusieurs aspects. Il permet à un établissement d'améliorer la qualité de vie au travail de ses collaborateurs, comporte des avantages sur le plan financier et permet d'agir dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en augmentant l'engagement pour l'environnement.</p> <p>Ces Plans De Mobilité Employeurs/ d'Administration sont donc des outils très efficaces pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés aux déplacements.</p> <p>Laval Agglomération en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), est l'interlocuteur privilégié pour accompagner les établissements dans leur Plan De Mobilité Employeur.</p> <p>En effet, au-delà des transports en commun, l'Agglomération fait émerger des solutions de mobilité telles que les transports à la demande, l'autopartage, les services publics de location de vélos, les services de covoiturage, le réseau de parkings relais, etc. De plus, elle est chargée de conseiller les entreprises par l'intermédiaire de son service de conseil en mobilité.</p>		

Finalité(s)

- Diminuer les émissions de GES liés aux déplacements des actifs du territoire
- Augmenter la part des modes actifs, partagés et collectifs dans les déplacements des actifs du territoire
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire l'utilisation d'énergies fossiles

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Direction Mobilité

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Isabelle FOUGERAY - Vice-présidente aux Transports et aux Déplacements

Partenaire(s) :

- Laval Economie
- Place au Vélo

Moyens humains :

- 1 Conseiller en mobilité

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération

Budget prévisionnel :

- non évalué

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°14 - Rédiger le Plan de Mobilité Simplifié du territoire

Étapes

A la fois pour les entreprises et les administrations :

- Faire le bilan des activités d'accompagnement proposées par Laval Agglomération (offres proposées, accompagnements réalisés)
- Décider d'un budget annuel alloué à l'accompagnement (moyens humains, financiers et techniques)
- Communiquer auprès des entreprises du territoire sur le PDME et sur l'accompagnement proposé par Laval Agglomération
- Identifier les canaux de communication les plus pertinents pour toucher les entreprises
- Créer des supports de communication
- Accompagner techniquement à l'analyse des besoins, mettre à disposition des outils pratiques
- Recueillir des retours d'expérience
- Mettre en relation avec les acteurs de la mobilité
- Recueillir les PDME réalisés

La démarche est suivie grâce à un groupe de travail avec les entreprises volontaires (3 fois / an), notamment pour recueillir leurs besoins.



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		0	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			

Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Limitation de besoins en nouvelles infrastructures et des besoins en matériaux pour les infrastructures routières (enrobé, panneaux, glissières, etc.) >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Limitation de la construction de nouvelles infrastructures routières qui sont particulièrement impactantes dans les paysages >> +

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Réduction des effets bloquants des axes de communication par une diminution de la voiture >> +
* Réduction des nuisances sonores dans l'environnement >> +

Consommation d'espace :

* Réduire le nombre de voiture pourra permettre de maîtriser la consommation d'espace pour les infrastructures routières >> +

Pollution et nuisances :

* Réduction des nuisances sonores >> +

Santé et citoyens :

* Réduction des nuisances sonores et augmentation des pratiques physiques (vélo, marche à pied, ...) >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de PDME transmis à Laval Agglomération- Nombre d'entreprises accompagnées / conseillées	<ul style="list-style-type: none">- Evolution des consommations énergétiques liées aux déplacements domicile-travail- Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail- Evolution de la santé des salariés





Action N°14 - Rédiger le Plan de Mobilité Simplifié du territoire

Objectif 2.1 - Nous éco-déplacer, moins et mieux

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Fort

Présentation

Nos déplacements sont aujourd'hui responsables de la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre. Le développement de nos sociétés au cours des précédentes décennies a placé la voiture individuelle - et, plus globalement, les transports carbonés - au coeur de façon de vivre et d'habiter nos territoires.

Si ces derniers nous ont facilité la vie et ouvert à de nouvelles perspectives, le revers de la médaille est qu'ils nous ont rendu dépendants, dépendance qui apparaît au grand jour en temps de crises climatique et inflationniste. C'est dans ce cadre que l'Etat a décidé d'agir.

La Loi d'Orientation des Mobilités (2019) prévoit l'évolution du Plan Global de Déplacement et du Plan de Déplacement Rural en Plan de Mobilité Simplifié (PdMs), dont le juridique est simplifié pour permettre son adaptation aux besoins des territoires.

Ainsi, depuis 2016, de nouveaux services de mobilité ont vu le jour sur le territoire de l'Agglomération : le covoiturage avec Klaxit lancé en 2021 (10 000 trajets par mois en mai 2023), la mise en place de trottinettes avec Bird pour la ville de Laval, lancé en 2021 (5 000 trajets par mois en mai 2023), de nouveaux services TUL, un service de découverte des vélos-cargos (convention avec Place au Vélo).

Si les avancées sont concrètes, de nombreuses actions restent à explorer. Parmi ces dernières, certaines seront intégrées au PdMs, comme le réaménagement de la place du 11 Novembre, ou encore l'étude d'opportunité d'une (ou plusieurs) ZFE-m sur le territoire. De tous nouveaux enjeux se présentent également à nous, comme la question de la "logistique du dernier km", qui vise à décarboner les activités de livraison et de logistique. Cet enjeu engendrera de grandes réflexions, en ce qu'il comporte un réaménagement de nos centres urbains, mais également de grands bénéfices, comme l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances.

Il existe de nouvelles actions à intégrer dans le PdMs :

- Renouvellement de la DSP transport avec RATP-Dev
- Réaménagement de la place du 11 Novembre
- Création du Comité des Partenaires des mobilités
- Création de la commission mobilité du Comité de Développement
- Etude d'opportunité d'une (ou plusieurs) ZFE-m sur le territoire (prévue initialement dans le cadre de l'écriture du Plan Climat, mais plus cohérente à réaliser conjointement avec le PdMs)



Finalité(s)

- S'assurer que chacun.e puisse se déplacer facilement sur le territoire, sans être dépendant.e d'un seul mode de transport

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Direction Mobilité	- Isabelle FOUGERAY - Vice-présidente aux Transports et aux Déplacements
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- AMO pour la rédaction du Plan - Délégué des Transports en commun - Conseil Départemental de la Mayenne - Conseil Régional des Pays de la Loire	- 1 Conseiller en mobilité - 1 Chargé de PdMS
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- 180 000 € (élaboration 100 000 € + études 40 000 € + concertation 40 000 €)

Étapes

- Dresser une liste des besoins et objectifs auxquels répondra le Plan De Mobilité Simplifié (PDMs)
- Recenser les réponses/offres/solutions existantes sur le territoire :
 - * Communiquer sur les différents modes de transport possibles dans le cadre de la DSP
 - * Poursuivre le déploiement et la communication de l'application Klaxit
 - * Développer une offre d'auto-partage
 - * Communiquer sur le site Destineo (Service de transport de la Région) pour sortir de Laval Agglomération en Transport en Commun
 - * Communiquer sur les applications mobiles locales spécifiques à la mobilité douce
- Recenser les solutions existantes pour la mobilité en milieu rural non existantes sur le territoire
- Recueillir les retours d'expériences sur le vécu, les besoins et les réticences de la population de Laval Agglomération
- Évaluer les solutions que Laval Agglomération pourrait mettre en place et inscrire dans le Plan De Mobilité Simplifié
- Lancer la rédaction du PdMS



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
Lancement du Diagnostic + Concertation	Scénarios + Concertation	Validation + Concertation					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
+++		0	
	Amélioration de la qualité de l'air		
+++			



Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Limitation de besoins en nouvelles infrastructures et des besoins en matériaux pour les infrastructures routières (enrobé, panneaux, glissières, etc.) >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Limitation de la construction de nouvelles infrastructures routières qui sont particulièrement impactantes dans les paysages >> +

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Réduction des effets bloquants des axes de communication par une diminution de la voiture >> +
* Réduction des nuisances sonores dans l'environnement >> +

Consommation d'espace :

* Réduire le nombre de voiture pourra permettre de maîtriser la consommation d'espace pour les infrastructures routières >> +

Pollution et nuisances :

* Réduction des nuisances sonores >> +

Santé et citoyens :

* Réduction des nuisances sonores et augmentation des pratiques physiques (vélo, marche à pied, ...) >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Rédaction du PDMs (O/N)	<ul style="list-style-type: none">- Evolution des consommations énergétiques liées aux transports de voyageurs- Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de voyageurs- Evolution de la qualité de l'air liée aux polluants issues des transports de voyageurs





Action N°15 - Poursuivre le projet de la plateforme multi-modale logistique Rail-Route

Objectif 2.II - Eco-transporter les marchandises et optimiser la logistique

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort

Présentation

La disponibilité de ressources fossiles abondantes et bon marché ont rendu possible nombre d'activités et de modes de vie qui étaient jusqu'alors impensés. Grâce à ces énergies, nous avons pu produire plus et de façon plus diversifiée, nous déplacer plus et plus loin, et ainsi utiliser une plus grande surface de nos territoires. De ce fait, les activités commerciales ont vu leur zone de chalandise s'élargir, jusqu'à devenir mondialisées.

Le recours croissant à ces énergies fossiles, qui permettent une grande flexibilité, a fait advenir de nouveaux outils pour ces activités commerciales, notamment dans le cadre du transport. Les trains ont laissé leur place aux camions et avions, les bateaux sont devenus motorisés et beaucoup plus gros.

En temps de crise environnementale, alors que nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre, la sortie des transports carbonés s'apparente à un véritable défi, tant ils sont au coeur de nos modes de vie. Dans le cadre des activités commerciales, les voix s'élèvent pour le retour en force du fret ferroviaire.

C'est pour cela que Laval Agglomération porte le projet ambitieux d'une plateforme logistique multi-modale Rail-Route. Si l'abandon total des camions est impossible du fait de l'aménagement de notre territoire, il n'en est pas moins possible d'en réduire la part. La plateforme en question a alors pour vocation de faciliter le transfert de marchandises depuis le train vers les camions, permettant ainsi de réduire la quantité de GES émise sur l'ensemble du trajet des marchandises. Le projet est par ailleurs global, en ce qu'il permet la réutilisation d'un site déjà artificialisé (l'ancienne base de travaux LGV Rennes-Paris), réduisant ainsi de nouveaux impacts sur notre environnement.

Finalité(s)

- Diminuer la part de transports carbonés dans le fret
- Développer les chaînes logistiques bas carbone
- Participer au développement des moyens de transport bas carbone



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération	- Jérôme ALLAIRE - Vice-président à la Transition économique et technologique du territoire
Partenaire(s) :	Moyens humains :
<ul style="list-style-type: none"> - SNCF Réseau - CCI - Conseil Régional des Pays de la Loire - Fédération Nationale des Transporteurs Routiers - Futurs utilisateurs (groupe Pigeon, Séché Environnement, Transports Bréger, Transports Coué-TRM ...) - OTC - Laval Économie - Rennes Métropole - Vitré Communauté 	- à définir
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
<ul style="list-style-type: none"> - Etat - plan de relance ferroviaire - Conseil Régional des Pays de la Loire - Contrat de Territoire Régional - Conseil Départemental de la Mayenne - Contrat de Territoire Départemental - Laval Agglomération 	- 12 millions d'euros
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
/	

Étapes

- Réaliser les études préalables (liste non exhaustive) :
 - * étude de marché
 - * analyse des montages juridiques et modalités d'exploitation
 - * étude d'exploitation
 - * étude d'impact
- Visiter d'autres sites pour optimiser le projet
- Définir la gouvernance du projet
- Aménager la plateforme (2 voies + embranchement provisoire)
- Mettre en place une solution transitoire
- Réaliser l'embranchement définitif



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X	X	X	X	

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	+++		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	+++		



Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Limitation de besoins en nouvelles infrastructures et des besoins en matériaux pour les infrastructures routières (enrobé, panneaux, glissières, etc.) >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Limitation de la construction de nouvelles infrastructures routières qui sont particulièrement impactantes dans les paysages >> +

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Réduction des effets bloquants des axes de communication par une diminution de la voiture. >> +
* Réduction des nuisances sonores dans l'environnement >> +

Consommation d'espace :

* Réduire le nombre de voiture pourra permettre de maîtriser la consommation d'espace pour les infrastructures routières >> +

Pollution et nuisances :

* Réduction des nuisances sonores >> +

Santé et citoyens :

* Réduction des nuisances sonores et augmentation des pratiques physiques (vélo, marche à pied, ...) >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Finalisation du projet (O/N)- Lancement de la construction de la plateforme (O/N)- Mise en route de la plateforme (O/N)	<ul style="list-style-type: none">- Evolution des consommations énergétiques liées aux transports de marchandises- Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de marchandises- Evolution de la qualité de l'air liée aux polluants issues des transports de marchandises





Action N°16 - Accompagner les actions de décarbonation des entreprises de transport du territoire

Objectif 2.II - Eco-transporter les marchandises et optimiser la logistique

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action de sensibilisation	Fort	Fort

Présentation

Pour répondre à l'impératif de décarbonation des transports, Laval Agglomération porte au sein de ce Plan Climat Air Energie Territorial, et au sein d'autres projets tels que le Plan de Mobilité Simplifié (PdMs), de nombreuses actions couvrant un large spectre de ce vaste secteur. Il est ainsi question de réaménagement des centres urbains, de déploiement de nouveaux modes de transports, de nouveaux services, voire même de la réduction de la quantité et de la longueur des déplacements.

De la même façon, l'ensemble des acteurs sont concernés, qu'ils s'agissent des citoyens et citoyennes, du personnel de la collectivité ou encore des professionnels de la logistique. Sur ce dernier point, si la collectivité a son rôle à jouer, notamment dans l'aménagement de nouvelles solutions (voir notamment l'action 15 "Poursuivre le projet de la plateforme multi-modale logistique Rail-Route"), celle-ci ne peut être la seule à s'engager dans une telle stratégie de décarbonation.

Les acteurs privés du secteur ont aussi leur part dans la transition de notre société vers un modèle plus respectueux de l'environnement. Cependant, Laval Agglomération a la chance d'avoir sur son territoire des entreprises qui souhaitent s'engager et avancer dans la bonne direction (démarches RSE, charte CO2, travail d'optimisation des trajets...) ! C'est pourquoi la collectivité, de par ses compétences et ses capacités, souhaite apporter son soutien à ces entreprises en les accompagnant dans leurs démarches. Cet accompagnement pourra prendre différentes formes, allant de la mise en relation avec les acteurs adéquats, la mise en valeur de leurs initiatives innovantes pour diffuser les bonnes pratiques.

Finalité(s)

- Diminuer les émissions de GES liés au transport
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire l'utilisation d'énergies fossiles



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat	- Jérôme ALLAIRE - Vice-président à la Transition économique et technologique du territoire
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Laval Économie	- 1 Chargée de PCAET
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- non évalué
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
- Action N°14 - Rédiger le Plan de Mobilité simplifié du territoire	
- Action n°15 - Poursuivre le projet de la plateforme multi-modale logistique Rail-Route	

Étapes

- Identifier les entreprises de transport du territoire
- Identifier les réseaux locaux d'échanges
- Mettre en place une instance d'échanges de bonnes pratiques (réunions, petits déjeuners, ...)
- Réaliser un suivi d'indicateurs dédiés au secteur des transports
- Publier / communiquer sur les bonnes pratiques, les indicateurs...

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
		X	X	X			



Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		+	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			



Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Réduction des effets bloquants des axes de communication par une diminution de la voiture.
Réduction des nuisances sonores dans l'environnement >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises ayant accepté la participation à un réseau local - Suivi du CO₂/km - Nombre d'ateliers / rendez-vous de réseau ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des consommations énergétiques liées aux transports de marchandises et de voyageurs - Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de marchandises et de voyageurs - Evolution de la qualité de l'air liée aux polluants issues des transports





Action N°17 - Décarboner la flotte des véhicules de transport en commun

Objectif 2.III - Décarboner les transports sur le territoire

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort

Présentation

Décarboner nos mobilités est l'un des principaux défis que nous devons relever. Déplacements quotidiens, logistique et livraisons, tourisme, tous sont aujourd'hui dépendants dans une large partie des énergies fossiles - expliquant pourquoi les transports sont aujourd'hui le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne nos déplacements quotidiens, les recommandations sont claires, et maintenant connues de toutes et tous : délaissier nos voitures pour la marche, le vélo, et les transports en commun. Cependant, ces derniers-mêmes peuvent faire l'objet d'améliorations - améliorations qui ne doivent pas être oubliées ! Il ne faut en effet prendre en compte le fait que nos transports en commun actuels sont aussi équipés de moteurs utilisant des énergies fossiles !

Dans une démarche si ce n'est de cohérence, au moins de sortie maximale des énergies fossiles, la transition vers des modèles de véhicules non et moins émissifs doit faire partie de la stratégie de décarbonation des transports. Laval Agglomération se saisit ainsi de ce fait, et prévoit à travers son présent Plan Climat Air Energie Territorial la décarbonation de ses transports en commun, en investissant de façon transitoire dans des modèles de bus électriques.

La réflexion de la décarbonation de l'ensemble de la flotte de bus est à poursuivre, ainsi qu'avec le délégataire de la Délégation de Service Public, à qui appartient la flotte des cars.

Finalité(s)

- Diminuer les émissions de GES liés au transport
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire l'utilisation d'énergies fossiles



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Direction Mobilité	- Isabelle FOUGERAY - Vice-présidente aux Transports et aux Déplacements
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Délégué des Transports en Commun	- 1 Directrice des services à la mobilité
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- 12 millions d'euros pour les 18 prochains bus électriques
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
- Action N°14 - Rédiger le Plan de Mobilité simplifié du territoire	

Étapes

2024 :

* acquisition des bus électriques (simples et articulés)

* réalisation de l'étude de positionnement de la décarbonation de l'ensemble de la flotte

Poursuite de la transition de la flotte de véhicules de transport en commun.

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X	X	X	X	X



Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		+	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			



Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Pollution et nuisances :

* Réduction des nuisances sonores >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Evolution du nombre de véhicules par type d'énergie	- Evolution des consommations énergétiques du parc de transport en commun - Evolution des émissions de gaz à effet de serre du parc de transport en commun





Action N°18 - Engager Laval Agglomération dans une démarche 'Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature'

Objectif 3.1 - Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Fort

Présentation

Les actions du Plan Climat Air Énergie Territorial ne se limitent pas à la réduction des consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Ce vaste plan a aussi comme objectif principal de protéger et d'améliorer l'état de l'environnement. C'est ainsi que les milieux naturels, forestiers et agricoles et la biodiversité se voient alloués des actions spécifiques.

Laval Agglomération souhaite ainsi utiliser son Plan Climat Air Énergie Territorial comme tremplin vers la reconnaissance 'Territoire Engagé pour la Nature'. Cette initiative vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales pour une durée de 3 ans.

Cet échelon est en effet déterminant pour répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire. A travers cette action, la collectivité s'engage ainsi à, entre autres, intégrer de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, gestion des routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) et agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive en bord de route, critères environnementaux dans les achats publics, objectif zéro phyto pour les espaces verts, etc.).

Laval Agglomération sera accompagné par le CPIE Mayenne Bas Maine pour élaborer son Plan d'Action et ainsi candidater dans les meilleures conditions.

Finalité(s)

- Améliorer l'état de la biodiversité du territoire
- Prévenir les risques environnementaux
- Améliorer le cadre de vie de la population



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Service Biodiversité	- Marcel BLANCHET - Conseiller communautaire délégué aux paysages et à la biodiversité
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- CPIE Mayenne Bas-Maine (accompagnement) - Conseil Régional des Pays de la Loire, - OFB (dispositif Life Artisan), - Agence de l'eau Loire-Bretagne, - Associations environnementales locales	- 1 Chargé.e de mission biodiversité
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- estimation à 100 000 €
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
- Action n°31 - Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial	

Étapes

- S'entretenir avec des collectivités ayant rejoint le dispositif afin de recueillir des retours d'expérience
- Établir les instances d'élaboration du plan d'action
- Faire le bilan des actions menées par la collectivité, en cours et à venir en faveur de la biodiversité
- Réaliser un état des lieux des actions mises en oeuvre par d'autres collectivités et transposables sur le territoire
- Confronter les résultats du benchmark au bilan des actions en interne
- Hiérarchiser ces actions en fonction de leur facilité de mise en oeuvre, de la disponibilité des moyens techniques, humains et financiers pour les réaliser et leur compatibilité avec les autres actions de la collectivité
- Présenter aux élu.es les résultats de ce premier travail de recherche afin de déterminer les actions du futur plan d'action
- Déterminer le dispositif de suivi et d'évaluation du plan d'action
- Rédiger le plan d'action (prendre en compte les exigences du dispositif pour sa rédaction) :



- * être impliquant, cohérent et proportionné : le plan d'action doit rassembler l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs du territoire. Les actions mises en œuvre devront être proportionnées au regard des compétences et moyens de la collectivité ;
- * être mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue : il doit contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts ;
- * être impactant et additionnel : il doit conduire à des effets positifs, directs ou indirects, importants et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées ;
- * être en lien avec l'action publique : il doit contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publique régionaux et nationaux

- S'engager à réaliser un certains nombre de ces actions pour la biodiversité dans les 3 ans
- Candidater au dispositif
- Participer aux échanges de réseau des collectivités reconnues TEN

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
0		++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		0	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			



Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Renforcement des aspects nature en ville et cadre de vie >> +

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Reconnaissance et travail sur les conditions de la biodiversité locale >> +

Risques :

* Prévention sur les risques environnementaux et déploiement de structures végétales limitant les risques >> +

Santé et citoyens :

* Amélioration du cadre de vie et augmentation des pratiques physiques (vélo, marche à pied, ...) >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Réalisation du diagnostic (O/N)- Ecriture du plan d'action (O/N)- Suivi du nombre d'actions engagées- Surface d'espaces protégés au PLUi- Indicateurs spécifiques au plan	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de l'état de la biodiversité locale- Evolution de la connaissance de la biodiversité locale- Evolution de la gouvernance et la mobilisation autour des enjeux de préservation de la biodiversité locale





Action N°19 - Développer un Plan Nature en Ville sur la ville de Laval et Laval Agglomération pour allier activité humaine et végétalisation de l'espace public

Objectif 3.1 - Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Moyen
Présentation		
<p>Le développement urbain des décennies passées s'est en grande partie réalisé au détriment de la nature : plus de place a été donnée à la bétonisation qu'à la végétalisation. La nature en ville s'est trouvée reléguée à la simple ornementation ou limitée au sein des parcs et jardins.</p> <p>Le dérèglement climatique et la perte massive de biodiversité nous font aujourd'hui prendre conscience des effets négatifs de ce développement urbain. Alors que le climat se réchauffe, les espaces urbains deviennent des îlots de chaleurs, néfastes pour la santé des habitant.es, tandis que la biodiversité a presque déserté les lieux.</p> <p>C'est pourquoi la ville du 21ème siècle se doit de prendre acte des problèmes créés par la ville du passé et d'opérer sa mue. Laval Agglomération et la ville de Laval ne sont pas épargnés. C'est pourquoi les collectivités s'engagent à redonner de la place à la nature sur son territoire.</p> <p>Un tel projet est porteur de multiples bénéfices : adaptation au changement climatique, retour de la biodiversité, amélioration du cadre de vie, etc. Pour mener son ambition à bien, Laval Agglomération et la ville de Laval élaboreront un programme d'actions complet, le Plan Nature en Ville.</p>		
Finalité(s)		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état de la biodiversité du territoire - Prévenir les risques environnementaux - Améliorer le cadre de vie de la population - Préparer le territoire au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de l'air - Favoriser l'infiltration des eaux pluviales - Améliorer la santé des populations 	



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Département Nature et Villes 	<ul style="list-style-type: none"> - Isabelle EYMON - Adjointe à la Transition Écologique - Politique foncière à la ville de Laval - Noémie COQUEREAU - Conseillère Municipale Déléguée Biodiversité et espaces verts à la ville de Laval
Partenaire(s) :	Moyens humains :
<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Service Biodiversité - Communes de Laval Agglomération - Office Français de la Biodiversité - Associations de protection de l'environnement locales (Mayenne Nature Environnement, CPIE Mayenne Bas-Maine) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Directeur du Département Nature et Villes
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Structures proposant des appels à projet (Agence de l'Eau, Etat [plan de relance, budget vert]) 	<ul style="list-style-type: none"> - estimation à 70 000 € (élaboration, hors mise en oeuvre des actions)
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Action n°18 - Engager Laval Agglomération dans une démarche 'Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature' - Action n°24 - Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique 	



Étapes

- Instaurer une gouvernance pour l'élaboration de ce Plan
- Établir la méthodologie de travail d'écriture
- Définir la stratégie du territoire en matière de renaturation des espaces
- Recenser les projets prévus pouvant intégrer ce Plan ((revégétalisation de cours d'écoles, désimperméabilisation d'espaces publics,...))
- Identifier les projets du territoire et déterminer les conditions de mise en oeuvre

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		



Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Renforcement des aspects nature en ville et cadre de vie >> +

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Reconnaissance et travail sur les conditions de la biodiversité locale >> +

Risques :

* Prévention sur les risques environnementaux et déploiement de structures végétales limitant les risques >> +

Santé et citoyens :

* Amélioration du cadre de vie et augmentation des pratiques physiques (vélo, marche à pied, ...) >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Ecriture du plan (O/N)- Nombre de projets- Surface désimperméabilisée / revégétalisée	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de l'état de la biodiversité urbaine- Evolution de la connaissance de la biodiversité urbaine- Evolution de la sensibilisation des populations à la biodiversité dans les espaces publics et privés dans le tissu urbain





Action N°20 - Sensibiliser les acteurs du territoire à la qualité de l'Air

Objectif 3.1 - Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen

Présentation

Le réchauffement climatique n'est pas la seule problématique en lien avec l'environnement à laquelle l'humanité fait aujourd'hui face, et limiter l'action individuelle et collective à ce seul enjeu pourrait se révéler dangereux sur bien d'autres points.

Parmi les composantes de la problématique environnementale globale figure la détérioration de la qualité de l'air. Les activités humaines sont en effet délétères pour l'air que nous respirons, engendrant des problèmes sanitaires pour les populations.

On ne présente plus le chiffre de 48 000 décès prématurés par an en France pour cause de qualité de l'air détériorée. C'est pourquoi ce plan intègre la lutte contre l'émissions de polluants atmosphériques, tels que le soufre ou l'oxyde d'azote.

Laval Agglomération s'engage ainsi, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial, à mettre en oeuvre des actions pour diminuer la quantité d'émissions de polluants. Cette pollution, encore mal connue du grand public, nécessite en premier lieu des actions de sensibilisation. Il est en effet primordial, pour en atténuer l'ampleur, de faire connaître cette problématique, ses causes et ses solutions.

Quelques actions de sensibilisation prévues :

- Intégrer l'indice de Qualité de l'Air quotidien sur le site de Laval Agglomération et relayer sur les supports de communication disponibles en cas d'indice de mauvaise qualité
- Diffuser les résultats annuels du suivi de la qualité de l'air sur le territoire (réalisé par Air Pays de la Loire, sur 1 et bientôt 2 points de mesure sur le territoire)
- Poursuivre la diffusion des données du Pollinarium sentinelle situé dans le jardin de la Perrine à Laval
- Sensibiliser à l'amélioration de la qualité de l'air dans le secteur agricole (à l'aide de la FD CUMA)
- Diffuser les règles d'interdiction de brûlage de déchets verts



- Communiquer sur les ordres de grandeur de pollution (par exemple : brûler 50 kg de déchets végétaux produit la même quantité de particules fines qu'une voiture diesel roulant sur plus de 13 000 kilomètres ou un chauffage au fioul fonctionnant sans arrêt pendant 3 mois)
- Sensibiliser au remplacement des équipements de chauffage polluants (chaudières fioul, foyers ouverts, ...) pour des installations labellisées (par exemple, labellisé Flamme Verte)

En parallèle :

- Poursuivre la convention entre Air Pays de la Loire et Laval Agglomération (qui fournit entre autre les données BASEMIS de suivi du territoire en terme d'énergie-climat-pollution atmosphérique)
- Poursuivre la subvention d'investissement à Air Pays de la Loire pour l'installation et le renouvellement des stations de mesure sur le territoire des Pays de la Loire

Finalité(s)

- Faire prendre conscience des enjeux liés à la qualité de l'air
- Améliorer la qualité de l'air
- Intégrer l'enjeu qualité de l'air aux politiques publiques et activités du territoire

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Bernard BOURGEOIS - Conseiller communautaire délégué aux solidarités et à l'accès aux soins
- Noémie COQUEREAU - Conseillère Municipale Déléguée Biodiversité et espaces verts à la ville de Laval

Partenaire(s) :

- Air Pays de la Loire
- FD CUMA 53

Moyens humains :

- 1 Chargée de PCAET

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération

Budget prévisionnel :

- subvention d'investissement à Air Pays de la Loire (2023-2027) : 5000 € / an
- supports de communication : à déterminer

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action N°21 - Déployer le suivi de la qualité de l'air auprès des publics sensibles



Étapes

- Monter en compétence sur le sujet de la qualité de l'air
- Faire le bilan, avec les services concernés, des actions menées, en cours et à venir en lien avec la qualité de l'air
- Identifier, pour chacun des groupes d'acteurs à sensibiliser (grand public, acteurs économiques, agricoles et institutionnels), les informations à transmettre - en lien avec leurs activités et les conséquences directes qu'ils subissent
- Identifier, pour chacun des acteurs, les canaux de communications pertinents pour des campagnes de sensibilisation
- Créer un groupe de travail avec les services concernés et le service communication
- Construire une stratégie de sensibilisation sur l'enjeu qualité de l'air

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		



Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Pollution et nuisances :

* Réduction des émissions de polluants >> +

Santé et citoyens :

* Amélioration de la qualité de l'air >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'événements dédiés à la qualité de l'air- Participation aux événements- Nombre de supports de communication	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de la qualité de l'air- Evolution de la capacité des populations à identifier les causes et conséquences d'une dégradation de la qualité de l'air intérieure et extérieure





Action N°21 - Déployer le suivi de la qualité de l'air auprès des publics sensibles

Objectif 3.1 - Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Faible

Présentation

L'ensemble de nos activités a des impacts négatifs sur notre environnement. Si les récentes décennies ont permis de limiter certains impacts, comme les rejets de polluants dans la nature, les pollutions n'ont pas disparu pour autant.

Certaines sont plus visibles que d'autres : les déchets laissés en pleine nature sont par exemple plus visibles que la pollution de l'air. Pourtant, cette dernière a des effets négatif sur notre santé.

On sait aujourd'hui que la mauvaise qualité de l'air est responsable de presque 50 000 décès prématurés par an en France. Les sources comme les polluants sont maintenant bien connus : brûlage de déchets (y compris végétaux) à l'air libre, circulation routière, cheminées, etc, produisent particules fines, oxyde d'azote, dioxyde de soufre, etc.

Nous entendons souvent que "nous respirons tous le même air", ce qui est partiellement vrai : la qualité de l'air n'est pas la même partout, ce à quoi l'on peut ajouter que nous ne sommes pas tous affectés de la même manière par une mauvaise qualité de l'air.

Au sein de la population, certains publics sont dits "sensibles", c'est-à-dire que ces personnes subissent plus les effets que d'autres. On y trouve ainsi les personnes âgées, le jeune public, les personnes précaires, etc. Dans sa lutte contre la mauvaise qualité de l'air, Laval Agglomération souhaite donc être avant tout attentive à ces publics sensibles, en déployant un suivi de cette qualité dans les lieux où se retrouve le plus ce public sensible.



Finalité(s)

- Améliorer la qualité de l'air extérieur
- Améliorer la santé des publics sensibles

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Bernard BOURGEOIS - Conseiller communautaire délégué aux solidarités et à l'accès aux soins

Partenaire(s) :

- CCAS - Direction Santé et Handicap
- Air Pays de la Loire
- Agence Régionale de Santé
- Chambre d'Agriculture
- FD CUMA

Moyens humains :

- 1 Chargée de PCAET
- 1 Directrice Santé et Handicap

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération
- Agence Régionale de Santé

Budget prévisionnel :

- estimation à 30 000 €

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°20 - Sensibiliser les acteurs du territoire à la qualité de l'Air
- Action n° 27 - Suivre les actions de santé environnementale du Contrat Local de Santé



Étapes

Plan de suivi de la qualité de l'air, à partir des éléments existants au sein du PCAET

- Travailler avec Air Pays de la Loire et la Direction santé et handicap en charge du Contrat Local de Santé, qui touche les publics sensibles :
 - * Identifier les zones où la pollution de l'air est la plus forte
 - * Déterminer qui est le public sensible et identifier les zones occupées et utilisées
 - * Faire le bilan des activités de suivi de qualité de l'air menées par la collectivité
 - * Décider des moyens techniques, humains et financiers alloués à cette action
 - * Déterminer les modalités de suivi de la qualité de l'air
 - * Mettre en oeuvre un stockage fiable et accessible des données issues du suivi
 - * Identifier les canaux de communication efficaces pour communiquer les alertes qualité de l'air au public sensible
 - * Identifier des actions d'urgence et élaborer une stratégie en cas d'alerte

Suivi technique de la qualité de l'air

- Développer l'installation de capteurs de qualité de l'air dans les lieux accueillant un public sensible :
 - * Déterminer la liste des lieux à équiper suivant leur degré de sensibilité
 - * Réaliser le choix des capteurs à installer
 - * Former les agents à leur gestion
 - * Réaliser un suivi des résultats et adapter les pratiques ou déterminer les travaux à réaliser pour améliorer les résultats

Améliorer l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'air

- Organiser des réunions d'information auprès des acteurs agricoles sur le territoire : présentation des enjeux sanitaires, des causes et des solutions, ainsi que des intérêts économiques de l'amélioration de la qualité de l'air
- Présenter le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), ses objectifs et ses intérêts pour les agriculteurs
- Réduire l'impact de l'épandage en formant les acteurs agricoles à de nouvelles pratiques de travail

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X				



Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	0		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture et mise en oeuvre de règles en cas de mauvaise qualité de l'air (O/N) - Carte des publics sensibles et travaux associés (O/N) 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la qualité de l'air - Evolution de la capacité des collectivités et salariés à identifier les causes et conséquences d'une dégradation de la qualité de l'air intérieure et extérieure - Evolution de la santé des publics sensibles





Action N°22 - Construire une nouvelle usine de potabilisation de l'eau

Objectif 3.II - Préserver les grand et petit cycles de l'eau, et garantir un accès équitable et durable à cette ressource

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort

Présentation

Les récentes années, marquées par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de vagues de chaleurs et des sécheresses, nous ont montré et rappelé combien le réchauffement climatique a et va avoir des impacts directs sur plusieurs pans de nos quotidiens. Les impacts négatifs sur la ressource en eau sont parmi les premiers à s'être manifesté - et le début de l'année 2023 a confirmé cette tendance. Sécuriser une ressource en eau potable pour les populations et diminuer les consommations d'eau sont alors deux enjeux primordiaux.

Plusieurs actions sont possibles pour ces deux enjeux et doivent être menées en parallèle. Laval Agglomération possède et exploite en régie la production et la distribution de la ville de Laval et d'une partie de l'agglomération, faisant de la collectivité un acteur principal sur le sujet de l'eau sur le territoire.

Suite au Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable et de l'étude du devenir de l'usine actuelle de Pritz, Laval Agglomération a décidé de construire une nouvelle usine de production d'eau potable à environ 3 km en amont sur la commune de Changé. Cette nouvelle usine s'inscrit dans une réponse forte aux enjeux liés à l'eau. L'amélioration du process de potabilisation permettant de passer de 10 à 20% de perte d'eau à 5%. Au final, ce sont 250 000 m³ d'eau prélevés en moins pour la même quantité finale d'eau produite. Cela passe par l'installation de moteurs à haut rendement (norme I.E.4 ou I.E.5), l'utilisation de filtralite, permettant un allongement du temps d'utilisation entre 2 lavages (et une économie d'eau de 0,5%).

Dans son ensemble, le projet prend en compte les contraintes environnementales fortes et se veut être un projet réfléchi de manière globale :

- la fabrication de l'eau de javel directement sur le site par hydrolyse. Cela diminuera le nombre de livraisons de sel (un par mois aujourd'hui, à une par an)



- la plantation de plus de 200 arbres sur les merlons créés par le réemploi de la terre issue du terrassement du site. Un partenariat avec Mayenne Nature Environnement permettra de planter des espèces locales et intégrées au paysage.
- une attention à la biodiversité, par l'installation de ruches, d'aménagements favorables à la petite faune, la création d'un bassin biodiversité (= mare)
- l'utilisation de matériaux bio-sourcés pour la construction de certains bâtiments et l'utilisation de la technique de rafraîchissement passif (= geocooling)
- la mise en place d'éléments pédagogiques sur le site, en lien avec le parc environnemental à proximité directe.
- la réutilisation de la chaleur fatale dans l'ensemble des bâtiments et la production d'électricité grâce à une installation photovoltaïque (autoconsommation entre 30 et 50%)

Finalité(s)

- Garantir une eau potable de qualité pour tous
- Optimiser la ressource en eau
- Protéger la ressource en eau

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Direction de l'Eau

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Nadège DAVOUST - Vice-présidente à l'Eau et à l'assainissement

Partenaire(s) :

- SAFEGE
- Ligne DAU
- Eiffage Construction
- Eurovia
- Feljas & Masson
- SPIE

Moyens humains :

- 1 Directeur de Département Préservation des ressources naturelles, économie circulaire

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération

Budget prévisionnel :

- 40 millions d'euros

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

/



Étapes

Déjà réalisé :

- Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale - arrêté du 15 juin 2020 pour la réalisation d'une étude d'impact
- Mise en place d'une Enquête Publique en 2021

A venir :

- juin 2023 : lancement des travaux de réseaux
- fin 2025 : livraison des bâtiments
- 2026 : mise en service

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	0		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	0		



Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Biodiversité et trame verte et bleue et Consommation d'espace :

* Construction qui pourra consommer de l'espace et des milieux naturels. Une étude d'impact et le suivi du chantier seront obligatoires. >> -

Ressource en eau :

* Amélioration de la qualité de l'eau potable et de sa disponibilité pour les populations >> +

Santé et citoyens :

* Amélioration de la qualité de l'eau potable et de sa disponibilité pour les populations >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat

- Mise en opération de l'usine de potabilisation (O/N)

Indicateur d'impact

- Evolution de la quantité d'eau potable produite
- Evolution des prélèvements induits





Action N°23 - Accompagner les actions de continuité écologique du cycle de l'eau et de protection contre les inondations des Syndicats de bassin versants

Objectif 3.II - Préserver les grand et petit cycles de l'eau, et garantir un accès équitable et durable à cette ressource

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort
Présentation		
<p>Les rivières ont subi des modifications importantes au fil des siècles : artificialisation des berges, mise en place de seuils ou de barrages, etc. Ces changements ont des conséquences néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes associés. Les habitats se banalisent et la diversité biologique en est affectée. La qualité de l'eau se dégrade.</p> <p>La continuité écologique se définit comme la libre circulation des organismes vivants et du transport des sédiments dans la rivière. Sa restauration doit permettre d'améliorer la qualité des eaux et de restaurer la fonctionnalité des habitats aquatiques le long des cours d'eau. La restauration de la continuité écologique suppose donc le rétablissement de dynamiques fluviales naturelles qui, de par les contraintes liées à l'artificialisation historique des cours d'eau, amélioreront significativement la qualité des milieux aquatiques.</p> <p>Les Syndicats travaillent également à la connaissance et à la réduction du risque d'inondation, qui pourraient avoir des conséquences humaines ou matérielles.</p> <p>Les syndicats de bassin versants sont les principaux acteurs qui oeuvrent à la restauration écologique du cycle de l'eau. Laval Agglomération, en tant que collectivité territoriale et donc comme acteur important du territoire, accompagne les actions portées par ces syndicats, au travers de leurs Contrats Territoriaux Eau (CT'Eau).</p>		



Finalité(s)

- Restaurer l'habitat de la biodiversité
- Améliorer le grand cycle de l'eau
- Réduire le risque d'inondation et limiter les enjeux

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Mission GEMAPI

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire

Partenaire(s) :

- Syndicat de Bassin de l'Oudon
- Syndicat de bassins JAVO (Jouanne Agglo Laval, Vicoin et Ovette)

Moyens humains :

- Services administratifs et techniques des Syndicats de bassin

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération
- Conseil Départemental de la Mayenne
- Agence de l'eau Loire-Bretagne

Budget prévisionnel :

- budget de financement des syndicats

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°18 - Engager Laval Agglomération dans une démarche 'Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature'

Étapes

- Faire un point d'étape annuel de l'avancement des travaux prévus et réalisés sur le territoire dans le cadre des CT'Eau des 2 syndicats en participant notamment aux Comités de Pilotage de chaque Syndicat.
- Poursuivre le financement par Laval Agglomération de ces structures



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		+++
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	+++		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	0		

Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Amélioration du cycle de l'eau engageant un travail sur la qualité écologique, la trame bleue et les milieux humides et associés >> +

Ressource en eau :

* Amélioration du cycle de l'eau engageant un travail sur la qualité écologique et les aspects quantitatifs >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Suivi des budgets- Nombres de projets réalisés- Suivi des de l'état écologique des cours d'eau- Nombre de ruptures écologiques effacées- Nombre de catastrophes naturelles liées aux inondations par commune	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de la quantité des masses d'eau souterraines- Evolution de la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles- Evolution de la superficie et des fonctionnalités des zones humides





Action N°24 - Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique

Objectif 3.III - Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Fort

Présentation

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle d'un ensemble de communes. Autrement dit, ce document doit obligatoirement être produit par les intercommunalités et contient toutes les règles que devra respecter l'aménagement du territoire.

A l'heure de la crise environnementale, le PLUi devient un réel outil mobilisable dans les stratégies de transition, en ce qu'il permet, entre autres, de protéger les espaces naturels et de décider des zones à revégétaliser, ou des zones autorisées pour le développement des énergies renouvelables. .

Le Schéma de Cohérence Territoriale, de son côté, est un document de planification stratégique de long terme, qui prévoit la mise en cohérence de l'ensemble des politiques d'une aire urbaine (aménagement, mobilité, etc.). Ce document stratégique a récemment été revu pour être adapté aux nouveaux défis contemporains et ainsi devenir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique.

Du fait de la fusion de deux anciennes intercommunalités, Laval Agglomération doit aujourd'hui reprendre ces deux documents de planification, et souhaite, au regard des enjeux actuels et dans le cadre de ce Plan Climat Air Énergie Territorial, profiter de la révision pour y inscrire ses ambitions de transition écologique.



Finalité(s)

- Profiter de la révision des deux PLUi pour y intégrer les enjeux liés aux transitions/y intégrer la question de l'aménagement sobre et durable
- Obtenir un PLUi unique sur le territoire post-fusion desEPCI
- Engager la réflexion de la révision du SCoT, qui couvre le même périmètre que le PLUi à venir

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service prospective et planification

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Christine DUBOIS - Vice-présidente aux Aménagements durables et à la qualité de vie

Partenaire(s) :

- Agence CRAAFT (Aménagement Foncier Territoire)
- Bureau d'étude AMO

Moyens humains :

- 1 Responsable du service prospective et planification

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération

Budget prévisionnel :

- estimation à 150 000 €

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°25 - Expérimenter la sobriété foncière dans le cadre du dispositif 'Territoire Pilote de Sobriété Foncière'



Étapes

Pour parvenir à une révision du PLUi et à l'écriture d'un document-cadre unique, plusieurs phases :

*** Tour des communes :**

- Faire connaître le service Urbanisme de Laval Agglomération et les conseils qu'il peut apporter aux communes ('défrichage' de projet gratuit notamment)
- Créer une instance de travail commune regroupant les services urbanisme de toutes les communes de la collectivité afin de mettre les informations en commun et de se coordonner en vue de la rédaction du nouveau PLUi
- Former les agent.es des services urbanisme aux enjeux de l'aménagement sobre et durable
- Partager aux élu.es et agent.es des services urbanisme des données chiffrées et argumentées sur l'artificialisation des sols et l'évolution des surfaces naturelles et agricoles du territoire de Laval Agglomération et sur leur commune
- Étudier les projets d'aménagement engagés et à venir et faire un bilan au prisme de l'aménagement sobre et durable (réglementation ZAN)

*** Cycle de formation des élus autour de la sobriété foncière**

Au cours de 4 séances de travail progressif, les productions permettront d'alimenter le travail de révision des PLUi (ambitions politiques, les thématiques prioritaires, la définition d'OAP sur différents domaines (énergie renouvelable, biodiversité, habitat, qualité de l'air...), le format de livrable final, ...), la possibilité de nouveaux critères dans le nouveau PLUi (par exemple : intégration du coefficient de biotope, objectif de maintien des haies, favorisation de la pleine terre, etc.)

- Recrutement de l'AMO : 2024
- Travail de 4 ans
- Adoption en 2027

Concernant le SCoT :

Le SCoT des Pays de Laval et de Loiron est caduque depuis la fusion des deux EPCI. Une révision sur un périmètre identique est prévue. Il s'agira de procéder à une prise en compte de la transition écologique du territoire, de la même manière que pour le PLUi.

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X Fin 2023 - Cahier des charges rédigé et prêt pour la consultation	Recrutement du bureau d'étude	X	X	X Adoption du nouveau PLUi			



Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+++		+++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
+++		+++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
+++			

Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Consommation d'espace :

* Réflexion sur la consommation d'espace à l'échelle PLU/SCoT >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la révision du PLUi (O/N) - Lancement de la révision du SCoT (O/N) - Mise à jour de la TVB (O/N) - Elaboration d'une OAP sur les enjeux de biodiversité - Elaboration d'une OAP sur les enjeux de transition écologique et climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la consommation d'espace - Evolution de l'artificialisation des sols - Evolution de la population - Evolution du nombre de logements





Action N°25 - Expérimenter la sobriété foncière dans le cadre du dispositif 'Territoire Pilote de Sobriété Foncière'

Objectif 3.III - Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort

Présentation

Les ressources fossiles, charbon, pétrole et gaz, ont permis le développement économique sans précédent de nos sociétés au cours des deux derniers siècles. Elles ont entraîné l'apparition de technologies nouvelles, donnant à l'être humain la possibilité de faire toujours plus, toujours plus grand, plus vite, et plus loin, quelque que soit le secteur d'activité.

La démocratisation des véhicules individuels, entre autres, a donné l'accès immédiat et constant à chaque partie du territoire et les ont connecté. Les lieux de vie et d'activité historiques se sont alors déconcentrés, engendrant de nouveaux modes de vie. On pense ainsi aux quartiers pavillonnaires, aux périphéries des villes, etc.

Ce faisant, de plus en plus de surfaces naturelles furent artificialisées, à l'aide de matériaux eux-mêmes créés à partir de ressources fossiles, impactant négativement l'environnement et la biodiversité qui l'habitait. En ces temps de crises environnementales, la sauvegarde des terres naturelles, forestières et agricoles est devenue un enjeu majeur - et non pas seulement car elles stockent du carbone ! C'est ainsi qu'est né l'objectif de Zéro Artificialisation Nette.

Laval Agglomération est lauréate du dispositif 'Territoires Pilotes de Sobriété Foncière' depuis l'année 2022, aux côtés de 11 autres territoires.

Cette démarche vise à définir des méthodes et des outils de sobriété foncière pour les territoires volontaires. Il s'agit de :

- questionner l'usage des sols comme bien commun et ressource limitée, leur consommation pour l'urbanisation, leur valeur financière, agricole, paysagère ;



- tester in situ, avec les acteurs locaux et en mobilisant les opérateurs adéquats, des stratégies "zéro artificialisation nette" adaptées à ces territoires ;
- démontrer la possibilité ou les limites de l'intensification des usages et des fonctions urbaines, mais également du recyclage foncier et immobilier, afin de construire une ville plus attractive à l'aune des enjeux climatiques et environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires.

Les objectifs pour Laval Agglomération sont les suivants :

- Construire une stratégie foncière vers le zéro artificialisation nette à horizon 2030 ;
- Nourrir les réflexions et travaux lancés en 2023 pour l'élaboration d'un nouveau PLUi et d'un nouveau SCoT ;
- Réfléchir à une nouvelle forme de développement économique et de l'habitat en :
 - * mobilisant les gisements fonciers du territoire (friches notamment) ;
 - * identifiant des espaces potentiels de renaturation ;
 - * intensifiant les espaces d'activités sous utilisés.
- Répondre au mieux aux besoins des habitants.

Finalité(s)

- Limiter l'artificialisation des sols
- Préserver les espaces naturels et agricoles
- Permettre la séquestration carbone

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service prospective et planification

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Christine DUBOIS - Vice-présidente aux Aménagements durables et à la qualité de vie

Partenaire(s) :

- Etat
- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,
- Direction Départementale des Territoires de la Mayenne,
- CEREMA
- Action Cœur de Ville (ACV),
- Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN)

Moyens humains :

- 1 Chargée de mission urbanisme-planification



<ul style="list-style-type: none"> - Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) 	
<p>Organisme(s) Financeur(s) :</p>	<p>Budget prévisionnel :</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Banque des Territoires - Action Logement - ANAH - Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE), - Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), - Fédération Nationale des SCOT, - Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) - Association des Architectes Conseils de l'état (ACE), - Association des Paysagistes Conseils de l'état (APCE), - Association Villes de France, - VAL'HOR 	<ul style="list-style-type: none"> - non évalué
<p>Articulation avec d'autres actions ou dispositifs</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Action n°24 - Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique 	

<p>Étapes</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de Laval Agglomération dans le dispositif 'TPSF' - Début 2023 - recrutement d'un groupement pour plusieurs missions : <ul style="list-style-type: none"> * 1er semestre 2023 - Révéler le foncier invisible : repérage du foncier mobilisable dans l'enveloppe urbaine de secteurs jugés prioritaires de l'EPCI, qualification et choix de sites de projets démonstrateurs. * jusqu'à fin 2023 - Expérimenter par des projets démonstrateurs sur les sites repérés en phase 1 au travers d'études pré-opérationnelles visant à tester des pistes de mobilisation de ce foncier. * En continu - Capitalisation de la démarche : dialogue entre les territoires, suivi national * En continu - Animation locale de la démarche : mise en dialogue des acteurs du territoire autour des enjeux de sobriété foncière, par l'animation du Comité des parties prenantes * En continu - Utilisation de l'outil Urban Simul National : cet outil du CEREMA a pour objectif d'aider à la constitution d'une démarche d'utilisation dans le cadre d'études d'observation du territoire - Expérimenter la démarche d'un site de renaturation <ul style="list-style-type: none"> * Recenser et connaître les pratiques de renaturation * Rédiger une fiche des bonnes pratiques de renaturation * Sélectionner un site pilote pour un projet de renaturation



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X						

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	+		

Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Réflexion sur la réduction de la consommation d'espace et la renaturation >> +

Consommation d'espace :

* Réflexion sur la réduction de la consommation d'espace >> +

Risques :

* Limitation de l'artificialisation des sols favorable à la réduction des risques >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de sites en expérimentation de renaturation	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de l'état de la biodiversité locale- Evolution de l'artificialisation des sols- Evolution de la consommation d'espaces





Action N°26 - Formaliser un Plan d'adaptation au Changement Climatique

Objectif 3.III - Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Faible	Faible
Présentation		
<p>Le changement climatique, ses origines anthropiques, et l'ensemble de la crise environnementale (pollution des eaux, des sols et de l'air, perte de biodiversité, changement d'affectation des sols, etc.) font aujourd'hui consensus. Les politiques climatiques et environnementales fleurissent, et le monde semble se mettre en mouvement.</p> <p>Cependant, les politiques d'atténuation du changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) ne doivent pas être les seules considérées. Le changement climatique est d'ores et déjà en cours, et il s'aggravera rapidement. De ce fait, nos sociétés doivent se préparer aux chocs et bouleversements qui arriveront en conséquence.</p> <p>Pour cela, il est important d'allier atténuation du changement climatique et adaptation à ce dernier. L'adaptation au changement climatique consiste à adapter nos environnements de vie afin de limiter les conséquences subies et de sauvegarder des conditions de vie agréables et viables.</p> <p>Le présent Plan Climat Air Énergie Territorial de Laval Agglomération est l'opportunité d'acter la compréhension des enjeux et la volonté de l'intercommunalité de préserver et créer de bonnes conditions d'habitabilité pour ses habitants et habitantes et pour la biodiversité. Ce dernier consistera dans un premier temps à la question de la gestion des risques, afin de se préparer et répondre aux événements sur le court terme.</p>		



Finalité(s)

- Prévenir les risques environnementaux liés au changement climatique
- Préparer le territoire et les habitants aux bouleversements en cours ou à venir par le changement climatique
- Améliorer le cadre de vie de la population

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique

Partenaire(s) :

- Direction Départementale des Territoires de la Mayenne
- Communes de l'Agglomération

Moyens humains :

- 1 Chargée de PCAET

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération
- Fonds vert "ingénierie à l'étude adaptation au changement climatique"

Budget prévisionnel :

- estimation à 20 000 € (étude et communication)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action n°18 – Engager Laval Agglomération dans une démarche 'Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature'



Étapes

- Recenser les documents dédiés 'Adaptation au Changement Climatique' qui pourraient être réalisés dans les communes
- Recenser les communes réglementairement obligées de réaliser un document de gestion des risques (PPRI, Plan Communal de Sauvegarde)
- Identifier les communes ayant communiqué sur leur DICRIM
- Réaliser un DICRIM 'Agglo' et un plan de communication dédié auprès du grand public

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
		X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		+++
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	0		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		

Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Risques :

* Préparation à l'évolution des risques environnementaux futurs >> +

Santé :

* Préparation à l'évolution des risques environnementaux futurs et l'exposition des populations >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Recensement des DICRIM (O/N)- Réalisation d'un DICRIM Laval Agglomération	<ul style="list-style-type: none">- Evolution des populations soumises aux différents risques- Evolution de la santé des populations, dont les populations les plus fragiles





Action N°27 - Suivre les actions de santé environnementale du Contrat Local de Santé (CLS)

Objectif 3.III - Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen
Présentation		
<p>Le Contrat Local de Santé est défini sur le territoire de Laval Agglomération, et non plus seulement sur le territoire de la ville de Laval.</p> <p>Regroupement des 4 actions de Santé Environnementale du Contrat Local de Santé de Laval Agglomération.</p> <p>* Action 16 : Travailler à la réduction des produits d'entretien chimiques</p> <p>Les acteurs et partenaires locaux soulignent qu'il y a une faible connaissance par le public (agents, élus, habitants) des enjeux autour de la qualité de l'air intérieur. Il est donc nécessaire de sensibiliser la population en rappelant les gestes simples notamment autour de l'usage de certains produits chimiques et d'élargir les actions réalisées à Laval au reste des communes de l'agglomération.</p> <p>De plus, il n'y a pas d'analyse systématique de la qualité de l'air intérieur dans les ERP ou ERT ou au domicile</p> <p><u>Contenu</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'utilisation de produits d'entretien naturels (lien à faire avec le service de prévention des déchets) - Développer des ateliers de sensibilisation et d'information sur les produits d'entretiens alternatifs et sur la dangerosité des produits pesticides (aérosols, produits anti-mouches...) 		



- Impulser des actions de sensibilisation sur l'agglomération (exposition itinérante sur la qualité de l'air intérieur)
- Informer les publics sur la dangerosité des produits de régulation des espèces
- Constituer un réseau d'ambassadeurs sur cette thématique, à l'image des ambassadeurs du tri qui font du porte à porte pour rappeler les bonnes pratiques

*** Action 17 : Travailler à la réduction des risques polliniques et à une meilleure adaptation des traitements médicamenteux des symptômes allergiques**

Au moins un quart de la population française souffre d'allergie et l'allergie au pollen concerne 30 à 35 % des adultes et environ 20 % des enfants à partir de 9 ans. Selon l'INSERM, c'est trois fois plus qu'au début des années 2000. Cette amplification des cas trouve différentes explications : la pollution atmosphérique, les modifications des modes de vie et le réchauffement climatique notamment.

Le Réseau National de Surveillance des Allergies s'appuie sur différentes associations environnementales pour déployer des mesures des pollens dans l'air et en communiquer les résultats aux populations. Cela donne aux personnes allergiques la possibilité d'adapter leur traitement (moduler la prise médicamenteuse en ciblant les périodes de pollinisation des végétaux auxquels ils sont sensibles).

Contenu :

- Développer la communication sur le pollinarium sentinelle en direction des professionnels de santé
- Favoriser une végétalisation présentant un risque pollinique faible en relayant les outils existants et par la mise en place d'ateliers de retours d'expériences et d'échanges

*** Action 18 : Former et Informer la collectivité (agents et élus) sur la thématique des aménagements favorables à la santé**

Les acteurs et partenaires locaux soulignent qu'il devient difficile de lutter contre les îlots de chaleur, en l'absence de suffisamment de végétaux, particulièrement au sein de la ville de Laval. En effet, certaines communes présentent un manque de végétalisation, notamment dû à la perte du végétal dans les bourgs du fait de la densification urbaine, la perte des haies suite au remembrement et une faible densité d'espaces verts sur Laval-centre et une partie de Laval Agglomération.

Contenu :

- Sensibiliser et acculturer les élus aux enjeux de l'aménagement favorable à la santé
- Communiquer auprès des élus (végétalisation et désimperperméabilisation)
- Relayer les outils existants (webinaires, documentations, supports de communication...) et les actions de formation
- Créer des ateliers de découverte et de retours d'expériences
- Sensibiliser les services techniques à la démarche d'aménagement favorable à la santé

*** Action 19 : Agir pour une bonne régulation des espèces (faune et flore)**

Les acteurs soulignent un manque de coordination (notamment entre les différentes communes) et de visibilité dans les actions de lutte contre les nuisibles. De plus, ils mettent en avant un manque de connaissances générales sur les caractéristiques de ces nuisibles et sur les comportements qu'il



conviendrait d'adopter en conséquence. Enfin, selon eux les services sont peu connus et il y a un manque d'outils de prévention.

Contenu :

- Sensibiliser et former la population et les services techniques aux gestes préventifs (eaux stagnantes...)
- Communiquer sur les modes de vie de ces espèces à réguler : frelon asiatique, chenille processionnaire, moustique tigre, berce du Caucase et assimilées (plantes urticantes et brûlantes)
- Relayer les outils existants (webinaires, documentations, supports de communication...)
- Créer des ateliers de découverte et de partage d'expériences (visites...)
- Favoriser des temps de formation pour les professionnels
- Inclure des gîtes pour espèces à protéger dans les projets d'aménagements
- Réintroduire des prédateurs naturels et mettre les conditions favorables pour qu'ils restent
- Sensibiliser et former à la nature ordinaire

Finalité(s)

*** Action 16 : Travailler à la réduction des produits d'entretien chimiques**

Au domicile et dans les ERP :

- L'exposition des populations aux produits chimiques dans l'air intérieur est diminuée
- L'utilisation de produits chimiques et de substances controversées est réduite
- La présence dans l'air de composés organiques volatiles (COV) est réduite

*** Action 17 : Travailler à la réduction des risques polliniques et à une meilleure adaptation des traitements médicamenteux des symptômes allergiques**

- La connaissance du risque pollinique est mieux partagée

*** Action 18 : Former et Informer la collectivité (agents et élus) sur la thématique des aménagements favorables à la santé**

- Le développement de projets pilotes intégrant les aménagements favorables à la santé sur le territoire de l'agglomération est favorisé
- Chaque habitant a accès à un espace de nature à moins de 5 minutes de chez lui
- L'accès à la mobilité active (et de qualité) est facilité pour tous
- La lutte contre les îlots de chaleur est soutenue



*** Action 19 : Agir pour une bonne régulation des espèces (faune et flore)**

- L'augmentation de la biodiversité est favorisée
- La lutte contre la prolifération de certaines espèces végétales et animales (moustiques tigre, chenilles processionnaires, berce du Caucase, ambroisie...) est accompagnée et favorisée
- La présence de certaines espèces invasives, indésirables et défavorables à la santé est réduite

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération / CCAS - Direction Santé et Handicap

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Bernard BOURGEOIS - Conseiller communautaire délégué aux solidarités et à l'accès aux soins

Partenaire(s) :

- Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
- Communes de Laval Agglomération
- Services de Laval Agglomération
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Réseau national de surveillance des allergies (RNSA)
- Air Pays de la Loire

Moyens humains :

- 1 Directrice Santé et Handicap

Organisme(s) Financeur(s) :

- CCAS

Budget prévisionnel :

- budget de la direction Santé et Handicap

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°29 – Adopter et mettre en œuvre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Action n°18 – Engager Laval Agglomération dans une démarche 'Reconnaissance 'Territoire Engagé pour la Nature'

Étapes

- Signature du Contrat
- Mise en œuvre des actions



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	0		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	+		

Points de vigilance de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Santé et citoyens :

* Amélioration de la qualité de l'air et de la santé des publics >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<p>* Action 16. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations réalisées - Nombre de personnes touchées <p>* Action 17. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inscrits sur alertepollen.org - Nombre d'actions de sensibilisation - Nombre d'ateliers organisés <p>* Action 18. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'accès à un espace nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la santé des populations, notamment les populations les plus fragiles





Action N° 28 - Mettre en place un Contrat d'Objectif Territorial "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" au sein de Laval Agglomération

Objectif 4.1 - Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen
Présentation		
<p>L'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique ont proposé au territoire la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) visant à dynamiser les actions territoriales transverses en matière de Climat Air Énergie et d'Économie Circulaire. Les bénéfices du COT pour la collectivité sont l'accompagnement personnalisé par un conseiller de l'ADEME, l'organisation d'événements (en présentiel et en ligne), ou encore les formations. Le COT a pour objectif d'inscrire et de faire progresser le territoire sur la base des référentiels Climat Air Énergie (CAE) et Économie circulaire (ECi) pour faire du territoire un "Territoire Engagé pour la Transition Écologique". Pour cela, un plan d'actions sur 4 ans devra être élaboré et suivi afin de prétendre à la labellisation.</p> <p>Un programme d'actions en 2 phases est à définir.</p>		
Finalité(s)		
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques publiques - Amplifier l'action du territoire en faveur de la transition écologique 		

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat	- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Ministère de la Transition Écologique via l'ADEME	- 1 Chargée de Contrat d'Objectif Territorial - EnR
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- ADEME - Conseil Régional PdL (part variable régionale au regard des indicateurs régionaux)	- financement possible jusqu'à 450 000 €
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
- Action n°24 - Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique - Schéma Directeur des Déchets	

Étapes

Phase 1 :

- Audits des référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique identifiant les forces et faiblesses de la politique climat air énergie et économie circulaire des collectivités.
- Identification et description des axes politiques et les projets forts ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée.
- Récapitulatif et analyse des diagnostics territoriaux existants et complémentaires réalisés en phase 1.
- Mobilisation et renforcement de la gouvernance interne et externe qui alimentera les plans d'actions
- Elaboration d'un premier plan d'actions s'inscrivant dans les politiques et les projets forts identifiés.

Phase 2 :

- Suivi des plans d'actions régulier avec les gouvernances internes et externes.
- Amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances de son territoire



- Évaluation en fin de phase 2 de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique.

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+++		++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
+++		+++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
+++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Réduction des ressources via l'économie circulaire >> +

Déchets :

* Réduction des déchets via l'économie circulaire >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Mise en oeuvre du COT	- Evolution de la production de déchets
- Indicateurs spécifiques au Contrat	- Evolution de la pression sur les ressources (eau, roche, métal, énergie...)





Action N° 29 - Adopter et mettre en oeuvre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Objectif 4.1 - **Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire**

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Fort
Présentation		
<p>Si la part des émissions de gaz à effet de serre liée aux déchets est minoritaire sur la quantité totale, il est important de ne pas délaissé ce sujet pour autant. L'ensemble de ce que nous jetons (emballage, objets, etc.) a nécessité l'extraction de matière, l'assemblage et la transformation de cette dernière en matériaux, puis en transformation en leur forme finale. L'ensemble de ces processus a nécessité une quantité importante d'énergie et d'eau, auquel s'ajoutent les différents transports nécessaires. Enfin, la gestion des déchets représente un coût important pour les collectivités, gestion qui nécessite elle aussi une quantité importante d'énergie et qui est source de pollution.</p> <p>Ainsi, afin de réduire la quantité de déchets que nous produisons, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Laval Agglomération a donc produit ce programme à l'échelle de son territoire. Il doit coordonner les actions de prévention des déchets et évaluer leur impact. Ce programme est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 et est un des axes du schéma directeur déchets .</p>		



Il contient des objectifs de réduction chiffrés, des actions et des indicateurs de suivi et concerne uniquement les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (= les déchets gros professionnels sont donc exclus).

Le Programme contient 4 axes déclinés en actions :

- * Axe 1 – Prévention et gestion de proximité des biodéchets (Déploiement du compostage partagé, Poursuite du déploiement du compostage individuel, Promotion de la gestion intégrée des déchets de jardin)
- * Axe 2 – Promotion de la consommation responsable (Promotion de l'usage des textiles sanitaires lavables, Lutte contre le gaspillage alimentaire, Promotion de l'eau du robinet, Promotion de la vente en vrac et la consigne, Promotion de l'économie de la fonctionnalité et de la consommation collaborative)
- * Axe 3 – Allonger la durée de vie des objets (Promotion du réemploi, Développer la réparation, Déploiement des filières REP)
- * Axe 4 – Exemplarité de Laval Agglomération (Commande publique responsable, Exemplarité fonctionnelle à travers les événements, manifestations, l'informatique, la gestion des espaces verts, la restauration collective, la construction durable, les couches lavables dans les crèches publiques, etc., Lier des partenariats avec les acteurs du territoire pour développer l'économie circulaire)

Finalité(s)

- Réduire la production de déchets sur le territoire de l'agglomération

L'objectif de réduction est de 15% de DMA en 2029 par rapport à 2010, soit -10000 t / an jusqu'en 2029.

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service Prévention des Déchets

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Fabien ROBIN - Vice-président aux Déchets, Recyclage et Développement de l'Economie Circulaire



Partenaire(s) :	Moyens humains :
<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental de la Mayenne - Conseil Régional des Pays de la Loire - ADEME - Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Associations et Entreprise d'insertions, de l'EES (Emmaüs, Alternatri, APESS) - Associations environnementales - Usagers - Acteurs de la collecte et du traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Responsable du service prévention des déchets
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération 	<p>Pour 2023, budget d'investissement de 271 400 € (acquisition composteurs individuels et collectifs, de broyeurs à végétaux</p> <p>Pour 2023, budget de fonctionnement de 80 000 € (outils pédagogiques, Défi Zéro Déchet, Animations Semaine Européenne de Réduction des Déchets, subventions aux associations de prévention, ...)</p>
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Action n°31 - Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial 	

Étapes

- 14 mars 2022 : Délibération du bureau communautaire portant engagement de la démarche d'élaboration du PLPDMA 2021-2031
- Mars 2023 : 1ère réunion de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) suivi de la validation des élus communautaires
- Avril 2023 : 2^{nde} réunion de la CCES
- Mai 2023 : Consultation publique
- Juin 2023 : validation en bureau communautaire et conseil communautaire

A la suite, mise en oeuvre et suivi des actions.



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	+		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	+		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Consommation responsable et utilisation du réemploi, limitant la consommation de matières premières >> +

Santé et citoyens :

* Réduction de la production de déchets et amélioration de la gestion >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Suivi du tonnage des DMA du territoire	- Evolution de la production de déchets - Evolution du taux de valorisation des déchets



Action N° 30 - Réhabiliter l'ancienne fonderie de Port-Brillet en un éco-lieu

Objectif 4.1 - **Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire**

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort

Présentation

La fonderie Pebeco à Port-Brillet (Mayenne) a fermé ses portes le 12 octobre 2011.

Ouverte au début du XVIIe siècle, la fonderie qui fabriquait des inserts de cheminée, des éléments de mobilier urbain et de décoration était la plus ancienne entreprise du département, employant jusqu'à 1000 salariés dans les années 1970.

Laval Agglomération souhaite réhabiliter ce lieu industriel majeur du département en un site d'accueil pour des entreprises spécialisées dans l'environnement et l'économie circulaire.

Le projet de réhabilitation comprend 3 axes majeurs :

1. Développer des projets stratégiques et emblématiques en milieu urbain
2. Maîtriser l'étalement urbain et l'artificialisation des sols
3. Prévenir les risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement



Une démarche de concertation ambitieuse (réunions publiques, ateliers participatifs) viendra alimenter le projet selon 3 enjeux :

- la dimension mémorielle du lieu
- la vocation économique du lieu
- la continuité urbaine à repenser

et vers 3 publics-cibles :

- les acteurs porteurs de la mémoire du lieu, par leur proximité géographique ou leur proximité directe avec le sujet
- les acteurs économiques et les porteurs de projet du territoire
- les habitants de Port-Brillet

Finalité(s)

- Ambitions environnementales :

- * Prendre en compte la trame verte et bleue, la biodiversité, protéger le captage d'eau,
- * Favoriser l'économie circulaire (notamment lors des déconstructions, réutilisation sur site)
- * Produire des énergies renouvelables

- Ambitions économiques :

- * Implanter une activité économique durable
- * Favoriser l'économie circulaire, renforcer des filières exemplaires (textile, automobile) en

Lien avec les filières traditionnelles

- * Piste de la formation sur des savoir-faire spécifiques
- * Attirer des projets à hautes valeurs environnementales et humaines (RSE)

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - DGA Développement Economique et Urbain

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Christine DUBOIS - Vice-présidente aux Aménagements durables et à la qualité de vie
- Fabien ROBIN - Maire de Port-Brillet



Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Laval Mayenne Aménagement - Atelier Ruelle (+ co-traitants architecture, paysage, concertation, communication, programmation urbaine, mobilité, études environnementales ...) - ADEME	- 1 Chargé Petites Villes de Demain mis à disposition de Laval Agglomération
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération - Banque des Territoires	- 2,3 millions € HT (280 000 € d'études + 1,69 million de travaux + 387 000 € de MOE)
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
- Dispositif 'Petites Villes de Demain' de la ville de Port-Brillet	

Étapes

Objectifs à court terme : réinvestir le site

- Dépollution : déclassement du statut ICPE
- Déconstruction : mise à disposition de lots attractifs pour les entreprises
- Définir la gouvernance pour l'aménagement du site : étude sur la « société de projet »

Objectifs à moyen terme : déployer un éco-pôle

- Création des accès route de la Brûlatte
- Sécurisation et renaturation du Vicoin
- Cession des premiers lots
- AMI pour les lots suivants
- Projet de valorisation du patrimoine et d'équipements publics

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X					



Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
+		+	
	Amélioration de la qualité de l'air		
0			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Favoriser l'économie circulaire limitant les besoins en matières premières et les déchets >> +

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Prise en compte de la TVB >> +

Consommation d'espace :

* Réhabilitation de friches = maîtrise de l'étalement urbain >> +

Ressource en eau :

* Protection de l'eau et des captages >> +

Risques :

* Limitation de l'artificialisation des sols favorable à la réduction des risques >> +

Déchets :

* Favoriser l'économie circulaire limitant les besoins en matières premières et les déchets >> +

Santé et citoyens :

* Dimension sociale et culturelle favorable >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Réhabilitation de la fonderie (O/N)	- Evolution de la sensibilité des populations aux enjeux de transition écologique
- Identification et cadrage de l'écolieu (O/N)	- Evolution du sens de citoyenneté et de solidarité des populations
- Lancement de l'écolieu (O/N)	



Action N° 31 - Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial

Objectif 4.1 - **Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire**

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Fort

Présentation

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est impulsé par les acteurs d'un territoire souhaitant favoriser le développement local et durable de l'agriculture et de l'alimentation. Il vise à relocaliser les systèmes alimentaires, du producteur au consommateur. Le PAT répond en cela aux enjeux de souveraineté alimentaire, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés aux transports, de transition vers des modèles agricoles moins gourmands en intrant chimiques et énergies fossiles et vertueux en termes de biodiversité. La volonté de réaliser un PAT a émergé sur le territoire de Laval Agglomération.

Les 6 axes retenus par les acteurs de la filière, qui aboutiront à l'écriture de fiche actions :

1. Protéger et valoriser les ressources naturelles (foncier, eau, biodiversité, qualité de l'air, etc.).
2. Soutenir et développer une agriculture durable, biologique, de proximité, solidaire et créatrice d'emplois.
3. Offrir un accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité (assiette contribuant à la santé des mangeurs, décarbonée et équitable).
4. Permettre aux citoyens d'avoir des clés de compréhension et des moyens pour se nourrir durablement, tout au long de la vie.
5. Faire correspondre l'offre et la demande locales, tout en préservant la santé économique des acteurs, la vitalité des milieux naturels.
6. Co-construire la Politique alimentaire avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, co-responsables de la réussite de sa mise en œuvre opérationnelle.

Finalité(s)

- Développer les circuits courts dans l'alimentation
- Accompagner et aider les agriculteurs installés et les futurs exploitants
- Promouvoir et favoriser les pratiques agricoles durables

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Mission PAT

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire
- Geneviève PHAM-SIGMANN - Conseillère Municipale Déléguée Transition alimentaire et circuits courts à la ville de Laval

Partenaire(s) :

- Acteurs des filières agro-alimentaires :
- Chambre d'agriculture de la Mayenne,
 - Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM bio),
 - Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP),
 - Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural en Mayenne (ADEARM),
 - Terres de liens,
 - Safarine,
 - etc.

Moyens humains :

- 1 Chargée de mission PAT

Organisme(s) Financeur(s) :

- Programme National pour l'Alimentation
- France Relance (3 ans) : MASA
- ADEME
- Conseil Régional des Pays de la Loire

Budget prévisionnel :

- 150 000 € (3 ans)



Étapes

Préfiguration du Projet Alimentaire Territorial : constitution et animation d'ateliers en direction des élus et des acteurs du territoire :

- 1 - acculturation des élus aux problématiques environnementales et aux enjeux de souveraineté alimentaire : réalisé durant l'été 2022
- 2 - définition de l'ambition du PAT à l'horizon 2030 : réalisé à l'automne 2022
- 3 - organisation de la méthode de travail, calendrier, gouvernance
- 4 - écriture des fiches actions
- 5 - lancement des actions
- 6 - suivi et évaluation des actions

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
3 - 4 - 5	6						

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		+
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Développement des circuits courts et limitation des besoins en produits d'emballage >> +

Consommation d'espace :

* Protection du foncier agricole >> +

Agriculture et sylviculture :

* Accompagnement du secteur agricole (aide à l'installation, pratiques durables, promotion des produits locaux) >> +

Ressource en eau :

* Protection des réserves en eau dédiée à l'irrigation agricole >> +

Déchets :

* Développement des circuits courts qui produisent moins de déchets >> +

Santé et citoyens :

* Produits alimentaires plus sains >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats

Les indicateurs seront co-construits avec la gouvernance en place.

Pourraient être :

- Nombre d'accompagnement à l'installation de futurs exploitants agricoles
- Nombre de création/conversion de production bio
- % d'approvisionnement en produits locaux bio et de qualité
- etc.

Indicateur d'impact

Les indicateurs seront co-construits avec avec la gouvernance en place.

Pourraient être :

- Amélioration de la qualité des produits locaux
- Qualité de l'eau
- Santé des habitants
- etc.





Action N° 32 - Favoriser les achats avec une empreinte carbone et climat limitée

Objectif 4.1 - Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Faible
Présentation		
<p>Le ministère de la Transition Écologique définit l'achat public durable comme « un achat public intégrant des dispositions en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ». Cette démarche d'achat devient omniprésente dans les différentes politiques publiques (PCAET, RSE...) et réglementations (Loi TECV, Feuille de Route Économie circulaire,...) et représente près de 10% du PIB français, ce qui en fait un levier incontournable.</p> <p>A l'heure actuelle, les achats durables et éthiques des collectivités sont réalisés au cas par cas et selon la sensibilité à ces sujets des personnes commanditaires.</p> <p>La commande publique se doit d'améliorer son empreinte environnementale et la dimension sociale de ses achats, dans un souci d'exemplarité, inhérent au rôle d'acteur public. De plus, l'exemplarité de la commande publique est l'un des axes du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Cette action a été fréquemment mentionnée par les acteurs du territoire.</p> <p>Il est donc indispensable d'écrire, de mobiliser en interne afin de diffuser les bonnes pratiques.</p>		
Finalité(s)		
- Réduire l'empreinte environnementale de la collectivité		



Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Service Commande Publique	- Michel Paillard - conseiller communautaire délégué à la commande publique et à l'éco-citoyenneté
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Association RESECO (Réseau Responsable Economique et Ecologique)	- 1 responsable de service Commande Publique
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- non évalué
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
- Action n°29 - Adopter et mettre en œuvre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	

Étapes

- Rédiger une charte de l'achat responsable

- * Réaliser un recensement des bonnes pratiques en place au sein de la collectivité
- * Mobiliser les acteurs et services réalisant des achats de matériel ou de prestations
- * Écrire une charte d'achat responsable
- * Mettre en œuvre et poursuivre l'action en s'informant de l'actualité législative et documentaire et en se formant pour partager les bonnes pratiques

- Évaluer la possibilité d'adhérer à une association favorisant la commande publique responsable (par le partage d'outils, de bonnes pratiques, d'exemples de cahiers des charges responsables ...)

- Engager la réduction de l'empreinte carbone du parc informatique et des pratiques associées pour respecter la Loi du 15 novembre 2021 (sensibilisation des agents, fresque du numérique, optimisation du parc, achats en reconditionné ...)



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
		X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Achats durables = limitation en besoin de matière première >> +

Déchets :

* Achats durables = baisse des déchets >> +

Santé et citoyens :

* Produits alimentaires plus sains >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture de la charte (O/N) - Part des achats pour lesquels un critère environnemental / social / sociétal est exigé - Montant d'achat au secteur adapté / protégé / d'insertion - Part des consultations intégrant un critère de coût global - Part des acheteurs sensibilisés aux achats responsables 	





Action N° 33 - Créer un observatoire du foncier agricole

Objectif 4.II - Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen

Présentation

Laval Agglomération, au travers du défi 1 de son projet de territoire, affiche sa volonté de "favoriser la transition agricole et alimentaire en définissant une politique agro-alimentaire d'agglomération".

Depuis 2019, Laval Agglomération a créé un groupe Agriculture afin d'engager des échanges, de manière régulière, sur les enjeux agricoles de son territoire : préservation du foncier agricole, transmission d'exploitation en faveur de l'installation, relocalisation de la production alimentaire.

Le groupe de travail Agriculture est composé de 8 élu.es de Laval Agglomération et 8 agriculteurs.rices. Il est co-animé par le service Environnement de Laval Agglomération et la Chambre d'Agriculture par l'intermédiaire d'une convention 2021-2023.

Il ressort des échanges au sein du groupe de travail, la nécessité de mettre en place une stratégie foncière en s'appuyant sur des outils cartographiques.

L'observatoire agricole permet de partager la connaissance des évolutions à venir sur le foncier : transmission d'exploitations (départ à la retraite, ...), cession foncière, développement urbain, projet d'installation. Ce partage facilite alors la définition de la stratégie globale de préservation et de mobilisation du foncier en conciliant prise en compte des besoins de la collectivité pour des projets d'aménagement urbain ou dans le cadre de son projet alimentaire et pérennisation de l'activité agricole.



Cet observatoire se base sur une meilleure connaissance de l'activité agricole à partir de données et en organisant des temps d'échange avec les agriculteurs et les élus, afin :

- d'anticiper les changements de destination des terres agricoles (aménagement urbain) afin de donner de la visibilité aux exploitants
- de préserver les structures des exploitations à transmettre, éventuellement de les adapter, pour faciliter une voire plusieurs installations.
- d'identifier le foncier agricole mobilisable pour des projets alimentaires de proximité
- de constituer des réserves foncières, pour procéder à des échanges parcellaires ou pour compenser les pertes de surfaces agricoles
- d'apporter des propositions de gestion foncière plus adaptées
- de faciliter la protection des périmètres de captage d'eau.

Finalité(s)

- Préserver les espaces agricoles
- Conduire une politique d'aménagement du territoire cohérente avec le maintien d'une activité agricole viable
- Agir pour la transmission des exploitations agricoles
- Encourager les exploitants agricoles aux évolutions de pratiques
- Redonner une place à l'alimentation locale et valoriser les produits locaux et/ou labellisés
- Recréer du lien entre agriculteurs, citoyens et consommateurs

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Chambre d'Agriculture de la Mayenne

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire

Partenaire(s) :

- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Pays de la Loire
- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Mayenne
- Groupe Agriculture de Laval Agglomération

Moyens humains :

- à définir



Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Chambre d'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et suivi individuel sur les 3 premières communes : 18 jours * 600 € = 10 800 € HT - Etat des lieux et accompagnement, suivi individuel sur 3 autres communes : 27 jours * 600 € = 16 200 €
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Action n°24 - Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique - Action n°31 - Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial 	

Étapes

Dans le cadre de la convention avec la chambre d'agriculture, un premier travail a été réalisé sur les communes de Changé, Saint Berthevin et l'Huisserie pour tester la méthode.

Une cartographie des exploitations a été réalisée en compilant plusieurs bases de données (registre parcellaire, fichier des agriculteurs de plus de 57 ans, fichier des producteurs en circuits courts, nouveaux installés...). Les périmètres des projets urbains (habitat, activité, autres) sont superposés afin de mettre en avant des secteurs à enjeux potentiels avec impact de l'urbanisation sur une ou plusieurs exploitations.

Ces données apportent de premiers éléments, nécessaires à l'atteinte des 5 objectifs définis précédemment.

Il s'agit maintenant compléter ce travail :

- en mettant en œuvre l'accompagnement et le suivi des situations individuelles identifiées sur les 3 premières communes, en lien avec un groupe de travail communal, animé par la chambre d'agriculture et un référent-animateur Laval Agglomération qui reste à identifier
- en poursuivant la démarche sur 3 autres communes sur lesquelles sont également identifiés des enjeux en terme de partage du foncier.



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	0		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	0		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Consommation d'espace :

* Meilleure connaissance du foncier agricole et protection des espaces >> +

Agriculture et sylviculture :

* Meilleure connaissance du foncier agricole et protection des espaces >> +

* Amélioration des pratiques >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Nombre d'exploitants accompagnés	



Action N° 34 - Suivre les actions du Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) 'Evolution des pratiques agricoles pour en atténuer les effets sur le climat'

Objectif 4.II - **Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients**

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort
Présentation		
<p>Les impacts du changement climatique sur les exploitations agricoles s'aggravent et s'amplifient depuis quelques années. Les agriculteurs subissent les aléas climatiques car ces phénomènes ne sont pas anticipés. Cela engendre des tensions dans la gestion au quotidien de leurs exploitations (manque de fourrage pour le cheptel) et des charges économiques supplémentaires lorsqu'il faut pallier le manque ou lorsque les conditions de mise en culture ne sont pas optimales.</p> <p>En parallèle, il existe une prise de conscience collective sur la nécessité d'agir pour le climat. L'agriculture est un secteur d'activité incontournable, tant parce qu'elle est émettrice de GES, mais également par son rôle de stockage carbone.</p> <p>Ces 2 enjeux réunis, il était nécessaire que les agriculteurs se saisissent de ce sujet et en deviennent acteurs.</p> <p>Durant la phase d'émergence du collectif - le GIEE, les 13 agriculteurs réunis ont défini les 3 thèmes principaux à travailler afin de gagner en efficacité tout en limitant les effets des pratiques sur le climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gagner en autonomie fourragère - Améliorer la fertilité des sols - Tendre vers plus de sobriété <p>Ces thèmes seront traités sur les 3 années de l'existence du GIEE.</p>		



Finalité(s)

- Accompagner l'adaptation des pratiques des acteurs agricoles face au changement climatique
- Assurer le maintien d'une agriculture locale
- Faire découvrir de nouvelles pratiques agricoles aux agriculteurs du collectif et les accompagner dans ces changements
- Prendre du recul sur les pratiques et chercher à les optimiser
- Servir de références pour une diffusion à un plus grand nombre d'agriculteurs

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Association May'SAVE (Mayenne Sol Air Vie Eau)	- Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire (animation) - Agricampus, - FD CUMA, - Laval Agglomération - Ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou - Syndicat de bassin JAVO - GIEE Nord est Mayenne	- 1 conseillère développement territorial et alimentation de proximité à la Chambre d'Agriculture de la Mayenne
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Chambre d'Agriculture de la Mayenne	- estimation à 5000 € / an

Étapes

- Apports techniques via des visites d'exploitations engagées
- Formations variées : vie du sol - fertilité - leviers, coût et technique d'implantation d'un méteil et maïs, maintien des prairies...
- Mise en place d'essai : lien avec le projet 'Climatveg'



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	+		+
	Amélioration de la qualité de l'air		
	+		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Agriculture et sylviculture :

* Accompagnement du secteur agricole >> +

Ressource en eau :

* Accompagnement du secteur agricole pour s'adapter au changement climatique >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Indicateurs spécifiques au GIEE, seront définis ultérieurement	



Action N° 35 - Installer une ferme urbaine sur la Plaine d'Aventure

Objectif 4.II - **Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients**

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Fort

Présentation

L'agriculture est en France, après les transports, le deuxième poste d'émissions de gaz à effet serre. Au-delà de ces émissions, l'agriculture telle que pratiquée aujourd'hui a plusieurs autres conséquences néfastes pour l'environnement : pollution des eaux, des sols et de l'air, perte de biodiversité, utilisation d'intrants chimiques et d'énergies fossiles... La manière dont nous produisons notre alimentation doit ainsi également effectuer sa transition vers des modèles plus respectueux, et même bénéfiques pour l'environnement. Ces modèles seront aussi bénéfiques pour l'être humain, en ce qu'ils offrent une meilleure santé et sont porteurs de création d'emploi. Enfin, leur résilience apportera sécurité et souveraineté.

C'est pourquoi Laval Agglomération se veut volontaire sur le sujet et souhaite faire du renouvellement du Grand Saint Nicolas une opportunité pour l'expérimentation. Pour ce quartier a été pensé la création d'une ferme urbaine, véritable lieu à vocation nourricière pour les habitants et habitantes du territoire. En effet, ce projet serait le plus grand projet de l'Ouest de la France avec 10 ha de production. Le mode de production retenu est l'agro-écologie, afin que la production de nourriture soit bénéfique pour le territoire en favorisant les cycles naturels et le retour de la biodiversité.

Enfin, ce lieu est aussi pensé au prisme social. La ferme urbaine créera de l'emploi pour les habitants éloignés de l'emploi - l'objectif étant d'apporter des formations et de susciter des vocations vers les métiers de la terre.



Finalité(s)

- Créer de l'emploi dans les filières d'avenir, notamment des emplois dit "verts" et "verdissants"
- Améliorer la situation de personnes défavorisées
- Développer la production alimentaire locale

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Direction du renouvellement urbain

Élu.e(s) Référent.e(s) :

Patrice MORIN - Conseiller Communautaire
Délégué à la Politique de la Ville et aux gens du voyage

Partenaire(s) :

- CIVAM Bio
- Chambre D'agriculture de la Mayenne
- INDRE
- ANRU

Moyens humains :

- 1 Chargé de mission agriculture urbaine

Organisme(s) Financeur(s) :

- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
- Conseil Départemental de la Mayenne
- Contrat de Région
- Fonds Vert
- ADEME

Budget prévisionnel :

- 2 millions d'€

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action n°9 - Créer des missions de l'entreprise à But d'Emploi 'Valorisons 53' engagées vers un développement durable au sein du quartier prioritaire du Grand St Nicolas



- Lancer les études pour la création de la ferme urbaine

- * Recenser les attentes des habitant.es destinataires
- * Réaliser les études du sol
- * Modéliser la production : quantités à produire, travail par saison, main d'oeuvre nécessaire pour atteindre des objectifs de quantités produites
- * Réaliser un état des lieux de la biodiversité du lieu
- * Déterminer les mesures d'accompagnement pour espèces protégées nécessaires
- * Mener une étude du schéma hydraulique (circulation d'eau, connexion, utilisation/ irrigation)
- * Déterminer le type d'agriculture utilisé : bio, agroécologie, agroforesterie, etc.
- * Déterminer le type de produits produits : légumes, fruits, céréales, viande, miel, etc.
- * Réaliser le design permacole : agencement entre les zones de production, de soutien, exposition, proximité entre proies/prédateurs, etc.
- * Faire connaître le projet : présenter, lever les peurs, emmener les gens dans le projet, etc.
- * Rédiger le cahier des charges de la future ferme pour la recherche d'AMO
- * Réaliser le business model de la ferme
- * Déterminer les statuts de la ferme : ferme privée, ferme publique ou un mix entre les deux

- Organiser la vente des produits

- * Créer une offre de paniers à tarification sociale à destination du public à faibles revenus
- * Organiser la livraison de produits pour les personnes à mobilité réduite
- * Réfléchir sur la création d'un stand sur les marchés de Laval Agglomération
- * Étudier la possibilité de recréer un marché dans le quartier Saint Nicolas
- * Créer des partenariats avec les autres dispositifs solidaires (par exemple, le restaurant solidaire le Belvédère)

- Former des habitants et habitantes aux métiers de l'agriculture

- * Réaliser de l'insertion par l'emploi grâce à la ferme urbain, en lien avec les actions du Territoire Zéro Chômeur Longue Durée
- * Proposer des formations et stages pour créer des ou faire monter en compétences sur les métiers de l'agriculture et la vente directe
- * Créer un partenariat avec le lycée agricole
- Sensibiliser la population du territoire
- * Organiser des visites et des formations pour le grand public
- * Proposer aux habitants et habitantes de cueillir eux-mêmes leur nourriture
- * Organiser des conférences et des débats sur la ferme urbaine sur les thématiques liées à la ferme urbaine (agriculture, alimentation, biodiversité, eau, etc.)
- * Proposer des actions de bénévolat



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+		+	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
+		0	
	Amélioration de la qualité de l'air		
+			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Agriculture et sylviculture :

* Opportunité agricole >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Indicateurs spécifiques au projet, en cours d'élaboration	





Action N° 36 - Réduire la consommation de Gazole Non Routier (GNR) sur l'utilisation du matériel agricole

Objectif 4.II - **Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients**

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Moyen	Faible
Présentation		
<p>La majorité, si ce n'est l'ensemble de nos activités dépendent aujourd'hui d'une manière ou d'une autre des énergies fossiles, l'une des causes principales du réchauffement climatique. La production de notre alimentation ne fait pas exception. La mécanisation des modes de production après-guerre a remplacé l'énergie mécanique par les énergies fossiles. Ces dernières sont aujourd'hui indispensables pour le fonctionnement des matériels agricoles.</p> <p>De manière générale, le monde agricole représente 5 % des consommations d'énergie du territoire. Cependant, il représente près de 30% de nos émissions de Gaz à Effet de Serre.</p> <p>Laval Agglomération souhaite agir ce point. Au-delà de la question climatique, il est aussi question de l'indépendance des agriculteurs face aux augmentations des prix de l'énergie. La FD CUMA de la Mayenne, de par son activité de mise à disposition de matériel agricole, peut agir sur la consommation de carburant, au travers de plusieurs moyens :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la conduite 2. les réglages 3. l'acquisition de nouveaux matériels 		



Finalité(s)

- Réduire les consommations énergétiques
- Réduire les émissions de GES

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- FD CUMA de la Mayenne	- Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire
Partenaire(s) :	Moyens humains :
	- 2 Chargés de mission
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- FD CUMA de la Mayenne	- non évalué

Étapes

Pour chacune des CUMA de la Mayenne :

- Diagnostic des consommations des matériels
- Proposition d'avancées comportementales pour diminuer 10-15 % des consommations
- Propositions d'avancées matérielles pour diminuer encore de 10-15 % les consommations
- Suivi et pérennisation des adaptations

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X					



Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
+		0	
	Amélioration de la qualité de l'air		
+			



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Suivi des consommations de GNR des matériels des CUMA	





Action N° 37 - Rédiger un cahier des charges permettant aux entreprises de prendre en compte la sobriété foncière et la préservation de la biodiversité dans leurs projets d'installation

Objectif 4.III - Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen
Présentation		
<p>Laval Économie est l'agence de développement économique de Laval Agglomération. Association loi 1901, sa création est le fruit de la volonté conjointe des élus de Laval Agglomération et des chefs d'entreprise de déployer des outils efficaces pour stimuler la vitalité de leur territoire. Elle est entièrement mobilisée pour servir le développement économique, en cherchant à favoriser le développement et la compétitivité des entreprises déjà présentes sur notre territoire et à renforcer l'attractivité du territoire.</p> <p>Laval Économie a rédigé sa nouvelle feuille de route en 2022, avec comme point central la performance durable.</p> <p>A ce titre, l'un des chantiers à engager concerne la sobriété foncière et la prise en compte de la biodiversité dans les Zones d'Activités Économiques.</p> <p>Ce chantier se décline en plusieurs orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la révision des tarifs fonciers - la réaction d'un cahier des charges fixant des objectifs sur la qualité de l'aménagement des ZAE, la prise en compte de la sobriété foncière et de la biodiversité - la poursuite des grands projets engagés sur le territoire (Parc Grand Ouest, Revitalisation de la zone des Touches, Fonderie de Port-Brillet) <p>La rédaction d'un cahier des charges permettra de réunir à la fois des élu.es, des interlocuteurs.rices techniques et des chef.fes d'entreprises, pour travailler sur des critères et des conditions de mise en oeuvre ces deux enjeux.</p>		



Finalité(s)

- Préserver les sols naturels et agricoles de l'artificialisation des sols
- Améliorer l'état de la biodiversité
- Créer de nouveaux référentiels favorables à la biodiversité et aux espaces naturels

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Économie

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Nicole BOUILLON - Vice-Présidente au Développement des Entreprises et de l'Economie Sociale et Solidaire

Partenaire(s) :

- Entreprises du territoire
- Laval Agglomération - Service Biodiversité
- Laval Agglomération - Service Urbanisme

Moyens humains :

- 2 Chargés de mission

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Économie

Budget prévisionnel :

- 50 000 €

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°24 - Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique

Étapes

- Réunir tous les parties prenantes du chantier
- Définir les critères à mettre en oeuvre et à suivre pour garantir une sobriété et la conservation ou l'amélioration de la biodiversité dans les ZAE
- Rédiger le document final
- Diffuser ce document auprès des entreprises déjà installées dans les ZAE gérées par Laval Agglomération et aux entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X						

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Amélioration de la qualité de l'air		
	0		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Protection des sols >> +

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Protection de la biodiversité et des espaces naturels >> +

Consommation d'espace :

* Sobriété foncière au sein des entreprises >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Rédaction du cahier des charges (O/N)	



Action N° 38 - Créer un fonds d'aide aux projets à moindre coût environnemental des entreprises : le "Prêt Initiative Impact"

Objectif 4.III - Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Moyen	Fort
Présentation		
<p>Le Réseau Initiative Mayenne, en association avec Laval Économie, lance le prêt Initiative Impact, un nouveau prêt pour accompagner les entreprises sur le territoire qui souhaitent engager une démarche globale RSE.</p> <p>Grâce à l'avance remboursable Initiative Impact, le Réseau Initiative Mayenne soutient les entreprises dans leur engagement de transitions, d'un montant minimum de 15 000€ et maximum de 40 000€, attribuée à l'entreprise morale.</p> <p>Elle est sans garantie personnelle et à taux 0.</p> <p>L'Avance remboursable Initiative Impact est consentie dans le cadre d'un projet engagé dans une démarche RSE selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnementaux (mobilité des salariés, réduction impact, biodiversité, locaux performants, fournisseurs utilisant des matériaux renouvelables, écoconception des produits...) - Social (égalité homme/femmes, plan de formation...) - Économie sociétale (création d'un comité développement local, insertion des jeunes, seniors...) - Économie territoriale (fournisseurs locaux, clients ...) <p>Ce prêt sera accordé par un comité d'experts sur la base d'un dossier et d'une grille impact que l'entreprise aura préalablement remplie. L'entreprise devra ensuite présenter son dossier devant ce comité, constitué de banquiers, experts-comptables, chefs d'entreprise, chargés mission RSE. Ce comité décidera du montant du prêt et de la nature de ce dernier.</p>		



Finalité(s)

- Accompagner et soutenir financièrement des projets d'entreprise visant à améliorer leur performance globale (performances économique, environnementale et sociale).

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Économie	- Nicole BOUILLON - Vice-Présidente au Développement des Entreprises et de l'Economie Sociale et Solidaire
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Réseau Initiative Mayenne	- 1 Chargée de mission
Organisme(s) Financier(s) :	Budget prévisionnel :
- Réseau Initiative Mayenne (réorientation d'un fonds existant financé par Laval Agglomération)	- 300 000 €

Étapes

- Rédiger le dossier et la grille d'impact du projet d'entreprise
- Complétude du dossier par l'entreprise
- Présentation du dossier devant un jury, qui détermine le montant et la nature du prêt accordé

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X							
Mise en œuvre du dispositif							



Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Nombre de projets accompagnés	
- Montant financé	





Action N° 39 - Mettre en place et développer l'outil 'Solution Partage' afin de favoriser la mutualisation des ressources entre les entreprises

Objectif 4.III - Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Moyen	Faible
Présentation		
<p>Laval Économie, l'agence de développement économique de Laval Agglomération, a rédigé sa nouvelle feuille de route en 2022, avec comme point central la performance durable.</p> <p>Dans ce cadre, l'un des chantiers à engager est l'amélioration de la mutualisation des ressources entre les entreprises. La mutualisation de ressources est une mesure forte de la sobriété (que l'on nomme la sobriété coopérative). Cette organisation (qui peut être un mode de vie ou un mode de production) limite la consommation de ressources (énergie et matière) à tous les stades de production et permet l'utilisation réelle des objets concernés. La mutualisation s'inscrit également dans l'Ecologie Industrielle et Territoriale. Celle-ci vise à mener des actions sur un territoire avec pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources présentes sur ce territoire. Ainsi, l'énergie fatale de l'un peut de venir l'énergie utilisée par l'autre.</p> <p>Le chantier que souhaite engager Laval Economie a comme objectif de développer la mise en circulation de produits pour créer notamment des synergies déchets-ressources entre les entreprises.</p>		



Finalité(s)

- Limiter l'impact environnemental des entreprises du territoire
- Développer de nouveaux modes de consommation et les filières associées

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Économie	- Nicole BOUILLON - Vice-Présidente au Développement des Entreprises et de l'Économie Sociale et Solidaire
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Solutions&Co (agence de développement économique de la Région des Pays de la Loire)	- 1 Chargée de mission
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Économie	- non évalué

Étapes

Ce chantier se décline en plusieurs orientations :

- Tester l'intérêt des entreprises sur une économie circulaire de ce type
- Engager la réflexion sur l'outil le plus pertinent de s'appuyer
- Déterminer le mode d'animation de cet outil pour favoriser sa connaissance et son utilisation par les entreprises

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X						



Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Mutualisation qui permet la réduction des déchets et des ressources >> +

Déchets :

* Mutualisation qui permet la réduction des déchets et des ressources >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Nombre d'entreprises engagées	
- Nombre de flux générés par l'outil	



Action N° 40 - Réorienter l'aide financière à l'agrandissement des entreprises vers une aide à la rénovation énergétique

Objectif 5.1 - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen

Présentation

Laval Économie, l'agence de développement économique de Laval Agglomération, a rédigé sa nouvelle feuille de route en 2022, avec comme point central la performance durable.

A ce titre, l'un des chantiers à engager est l'évolution des aides aux entreprises.

Les objectifs affichés de ce chantier sont :

- Mettre en place un dispositif à impact direct pour l'entreprise et agissant en faveur de la transition environnementale
- Créer un fonds de soutien au commerce de proximité
- Soutenir les projets à fort engagement RSE via un fonds de prêt dédié

L'une des orientations concerne la réorientation d'une aide à l'immobilier existante vers un dispositif de soutien à la rénovation énergétique et à la production d'énergie renouvelable.

Finalité(s)

- Réorienter les flux financiers pour de nouveaux paradigmes préservateurs des sols naturels et agricoles

Conditions de mise en œuvre



Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Économie	- Nicole BOUILLON - Vice-Présidente au Développement des Entreprises et de l'Economie Sociale et Solidaire
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Conseil Régional des Pays de la Loire	- 1 Chargée de mission
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Économie	- 900 000 €

Étapes

La réflexion complète est à mener.

Il s'agira de déterminer le budget alloué à ce dispositif et d'établir des règles d'attribution de l'aide financière.

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

- * Réduction des besoins en matières premières utilisées pour le chauffage >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

- * Amélioration de l'architecture des bâtiments vieillissants >> +
- * Possibilité de banalisation de l'architecture ancienne >> -

Biodiversité et trame verte et bleue :

- * Possibilité de destruction de micro-milieus et habitats dans les combles >> -

Consommation d'espace :

- * Réutilisation de bâtiments pouvant répondre partiellement au besoin de nouveaux logements et ainsi limiter la consommation d'espace >> +

Pollution et nuisances :

- * Augmentation des nuisances sonores et émissions de polluants durant les périodes de travaux >> -

Déchets :

- * Augmentation des déchets du BTP par la rénovation >> -

Santé et citoyens :

- * Amélioration des conditions thermiques et baisse de la précarité énergétique >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Nombre d'entreprises engagées	
- Montant financé	
- Gain énergétique moyen réalisé	
- Production énergétique moyenne réalisée	





Action N° 41 - Proposer des aides financières aux propriétaires ayant des projets de rénovation de leur logement ou copropriété

Objectif 5.1 - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Moyen	Fort

Présentation

La rénovation énergétique des bâtiments est un sujet présent dans le débat public depuis déjà plusieurs décennies. Ces rénovations permettent de limiter la quantité d'énergie utilisée pour chauffer et rafraîchir des bâtiments, limitant ainsi la quantité d'émissions de gaz à effet de serre émise, et participant au confort d'usage des bâtiments, ce à quoi s'ajoute la lutte contre la précarité énergétique. La crise climatique croissante, ses conséquences déjà présentes et la crise inflationniste du début des années 2020 ont toutes renforcé la nécessité d'avancer concrètement sur ce sujet. De nombreux dispositifs ont depuis été construits et mis en place.

Laval Agglomération en partenariat avec le service national France Rénov' et la Maison de l'Habitat accompagne les propriétaires, copropriétaires ou investisseurs dans leurs projets de rénovation énergétique, au travers du dispositif "Laval Agglo Rénov'". Ce dispositif est accessible à tous les ménages, sans conditions de ressources, et donne accès à :

- des conseils personnalisés pour aborder les questions d'économie d'énergie dans les logements
- une connaissance des aides financières mobilisables selon la situation
- un accompagnement aux demandes de subventions

Le service Habitat de Laval Agglomération propose à tous les propriétaires, occupants ou non, quels que soient leurs revenus, des aides à la rénovation de leurs logements.

Plusieurs aides sont disponibles :

- pour l'utilisation de matériaux biosourcés
- pour la réalisation de l'audit énergétique du logement

L'attribution des aides est conditionnée au gain énergétique global après travaux, au minimum de 35 %, que les travaux soient réalisés par des entreprises certifiées RGE et que le bénéficiaire soit accompagné par un conseiller France Rénov' (acte A2 ou A4 de la PTRE de Laval Agglomération).

Finalité(s)

- Diminuer les émissions de GES liées au bâtiment
- Augmenter la part de bâti rénové
- Réduire les consommations énergétiques du territoire
- Améliorer la qualité de l'air

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Direction de l'Habitat

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Sylvie VIELLE - Vice-Présidente Habitat, Logements et Rénovation Thermique

Partenaire(s) :

- Maison de l'Habitat (SOLIHA Mayenne)
- ANAH

Moyens humains :

- 1 Chargée de Programme Local de l'Habitat

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération

Budget prévisionnel :

- 1.4M€ dont :
 - * 1,2 M € d'aides aux travaux
 - * 250 000 € pour l'accompagnement

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action n°43 – Mettre en place et financer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pour assurer un accompagnement neutre et gratuit

Action n°44 – Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 plus engagé écologiquement



Étapes

- Proposer des aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments, accessibles pour tous les propriétaires, pour la réalisation d'audits énergétiques
- Proposer des aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments, accessibles pour tous les propriétaires, dès lors que la rénovation apporte un gain de 35% d'économie sur les consommations énergétiques
- Proposer des aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments, accessibles pour tous les propriétaires, pour l'utilisation de matériaux biosourcés

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

- * Réduction des besoins en matières premières utilisées pour le chauffage >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

- * Amélioration de l'architecture des bâtiments vieillissants >> +
- * Possibilité de banalisation de l'architecture ancienne >> -

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Possibilité de destruction de micro-milieux et habitats dans les combles >> -

Consommation d'espace :

* Réutilisation de bâtiments pouvant répondre partiellement au besoin de nouveaux logements et ainsi limiter la consommation d'espace >> +

Pollution et nuisances :

* Augmentation des nuisances sonores et émissions de polluants durant les périodes de travaux >> -

Déchets :

* Augmentation des déchets du BTP par la rénovation >> -

Santé et citoyens :

* Amélioration des conditions thermiques et baisse de la précarité énergétique >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats

- Montant financé
- Nombre de foyers accompagnés

Indicateur d'impact



Action N° 42 - Expérimenter le développement de l'habitat léger en faisant collaborer le service urbanisme et les porteurs de projets

Objectif 5.1 - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Moyen	Faible
Présentation		
<p>De plus en plus de français se posent la question de passer de leur habitation conventionnelle à un mode d'habiter plus marginal aujourd'hui : l'habitat léger. Ce type d'habitat peut se définir rapidement comme étant facilement démontable, voire mobile, et sans fondations. Entre 100 000 et 500 000 personnes vivent en habitat léger en France.</p> <p>Le développement de l'habitat léger peut répondre à différentes motivations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'endettement et les besoins économiques (chauffage, entretiens, flux énergétiques) - Développer une forme d'autonomie (dans le travail, alimentaire, financière ...) - Développer une vie plus minimaliste - Augmenter le rapport à la nature <p>L'habitat léger peut aussi héberger des activités économiques, de manière transitoire ou durable : bureau, cabinet de profession libérale... Ces types d'habitats ne sont pas uniquement liés au logement.</p> <p>Légalement, pour être reconnu léger, l'habitat doit suivre ces critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il doit être facilement démontable, - sa mise en place ne doit pas nécessiter d'engins lourds, - les raccordements aux réseaux collectifs (eau, assainissement, électricité...) ne doivent pas impacter le budget des collectivités locales, 		

- l'utilisateur doit veiller à entretenir les lieux (en particulier pour éviter les incendies).

Selon le type d'habitat et son équipement, la réglementation varie fortement, ainsi que d'un secteur à un autre. Des porteurs de projets publics ou privés sont en réflexion et se heurtent à des difficultés techniques ou administratives.

Il est indispensable de réunir les différentes parties prenantes pour évoquer les difficultés, les leviers à mettre en place pour parvenir à des projets respectueux de la réglementation et de l'environnement.

Finalité(s)

- Proposer un habitat en accord avec les nouveaux modes d'habiter
- Réduire l'impact de l'habitat sur l'emprise foncière

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Direction urbanisme

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Christine DUBOIS - Vice-présidente aux Aménagements durables et à la qualité de vie

Partenaire(s) :

- Commune de Montflours
- Association Hameaux Légers
- autres porteurs de projets

Moyens humains :

- 1 Responsable du service prospective et planification

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération

Budget prévisionnel :

- non évalué

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°24 - Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique



Étapes

- Effectuer une recherche documentaire sur l'habitat léger : définition, retours d'expérience, réglementation actuelle (facilités et difficultés) et mettre en place une veille juridique et technique sur le sujet,
- Recenser et rencontrer les acteurs et porteurs de projets du territoire (présentation des projets, des difficultés),
- Réaliser des visites de sites
- Définir les moyens de lever les points bloquants et les mettre en oeuvre
- Rechercher des débouchés en accord avec d'autres difficultés ou envies de logement sur le territoire (pour des salariés temporaires, pour des étudiants, pour du tourisme ...)

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		+	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		0	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Limitation de la consommation d'espace >> +

Consommation d'espace :

* Réduction de la consommation d'espaces >> +

Risques :

* Limitation de l'artificialisation des sols favorable à la réduction des risques >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats

Indicateur d'impact

- Production d'un document issu de la recherche documentaire

- Ecriture d'un guide pour les porteurs de projet





Action N° 43 - Mettre en place et financer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pour assurer un accompagnement neutre et gratuit

Objectif 5.1 - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Moyen	Moyen
Présentation		
<p>Face aux enjeux (forts et importants) de la rénovation énergétique des bâtiments, de nombreuses réponses ont du être réfléchies et mises en place. Afin d'avancer concrètement sur le sujet, une des premières difficultés à laquelle répondre était la complexité de compréhension et d'accès aux informations comme aux aides proposées. Laval Agglomération propose et finance déjà un guichet unique pour améliorer l'habitat sur le territoire : le dispositif 'Laval Agglo Rénov' coordonné par la Maison de l'Habitat.</p> <p>La Maison de l'Habitat regroupe plusieurs structures locales en un seul lieu, afin d'accompagner et d'informer les particuliers en matière de logement sans multiplier les intervenants et les démarches administratives. Les projets peuvent être variés : projet de rénovation thermique, d'adaptation de logements à la perte d'autonomie ou de réduction de la facture énergétique. La Maison de l'Habitat permet d'accéder à des diagnostics personnalisés, de connaître les aides financières mobilisables et d'accompagner les demandes de subventions.</p> <p>Pour améliorer le service que la collectivité apporte aux citoyens et citoyennes de son territoire, Laval Agglomération souhaite maintenant aller plus loin en dépassant la frontière des seuls logements pour y inclure la rénovation de l'ensemble du parc privé, ce qui inclut de fait les bâtiments du tertiaire (tels que les locaux commerciaux). C'est pour cela que la collectivité souhaite créer et financer une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) sur son territoire.</p>		

Finalité(s)

- Améliorer la qualité de l'air
- Diminuer les émissions de GES liées au bâtiment
- Augmenter la part de bâti rénové
- Réduire les consommations énergétiques du territoire

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Direction de l'Habitat

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Sylvie VIELLE - Vice-Présidente Habitat, Logements et Rénovation Thermique

Partenaire(s) :

- France Rénov'
- SOLIHA
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- CAUE de la Mayenne
- Conseil Départemental de la Mayenne

Moyens humains :

- 2 chargés de PLH (parc privé et parc public)

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération
- Conseil Départemental de la Mayenne

Budget prévisionnel :

- 317 000€ dont :
- * 147 000 € d'aides aux ménages (audit thermique, matériaux biosourcés, maîtrise d'œuvre)
- * 170 000 € pour l'accompagnement

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°41 - Proposer des aides financières aux propriétaires ayant des projets de rénovation de leur logement ou copropriété

Étapes

- Évaluer les besoins (moyens humains, finances...)
- Recenser les acteurs à mobiliser
- Évaluer les ressources disponibles
- Proposer des supports de communication pour le public
- Pérenniser le financement de la plateforme



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
+++		++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
+++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Réduction des besoins en matières premières utilisées pour le chauffage >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Amélioration de l'architecture des bâtiments vieillissants >> +

* Possibilité de banalisation de l'architecture ancienne >> -

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Possibilité de destruction de micro-milieus et habitats dans les combles >> -

Consommation d'espace :

* Réutilisation de bâtiments pouvant répondre partiellement au besoin de nouveaux logements et ainsi limiter la consommation d'espace >> +

Pollution et nuisances :

* Augmentation des nuisances sonores et émissions de polluants durant les périodes de travaux >> -

Déchets :

* Augmentation des déchets du BTP par la rénovation >> -

Santé et citoyens :

* Amélioration des conditions thermiques et baisse de la précarité énergétique >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes conseillées- Nombre de personnes accompagnées- Nombre et types d'actes réalisés	





Action N° 44 - Élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025 - 2030 plus engagé écologiquement

Objectif 5.1 - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Moyen

Présentation

Le 4ème Programme Local de l'Habitat (PLH) de Laval Agglomération a été rédigé pour la période 2019-2024 et modifié en 2020 suite à l'élargissement du périmètre communautaire. Il devrait être renouvelé en 2025 pour une période 2025-2030.

À la fois feuille de route et boîte à outils, le PLH prend en compte les préoccupations du développement durable dans toutes ses dimensions :

- qualité environnementale (énergie, eau, paysage...) en zone rurale comme urbaine pour un développement harmonieux et homogène de l'offre de logements sur le territoire
- économie d'espace. L'étalement urbain, créateur de nouvelles dépenses collectives (réseaux, transport public) est, en effet, contraire à toute logique de développement durable.
- qualité sociale (mixité d'occupation, diversité générationnelle et familiale, habitat abordable pour les plus modestes...) pour favoriser une véritable cohésion sociale

Compte tenu des transitions en cours sur le territoire, le 5ème PLH porte l'ambition d'augmenter les ambitions en matière de prise en compte de la biodiversité, du confort thermique et énergétique des logements. Ces thématiques seront des points d'attention dans l'écriture des nouvelles orientations.

Finalité(s)

- Offrir les logements de qualité sur le territoire
- Offrir une diversité de logements cohérente avec les profils des ménages
- Augmenter la prise en compte des notions de transitions dans les orientations

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Direction de l'Habitat	- Sylvie VIELLE - Vice-Présidente Habitat, Logements et Rénovation Thermique
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Bailleurs sociaux - État - Conseil Départemental de la Mayenne - CAUE de la Mayenne - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Maison de l'Habitat	- 1 Directrice de l'Habitat
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- estimation à 60 000 € (si recrutement d'un bureau d'étude)

Étapes

- Réaliser un bilan du 4^{ème} PLH
- Recenser et rassembler tous les acteurs de l'habitat du territoire et établir une gouvernance de la démarche d'élaboration
- Déterminer la méthodologie d'élaboration partagée et respectueuse de la réglementation
- Réaliser un diagnostic du territoire
- Déterminer l'habitat souhaitable sur le territoire à l'horizon 2030
- Établir ensemble les nouvelles orientations à partir de ces souhaits
- Établir un programme d'action à l'échelle communale
- Déterminer le mode de suivi et de bilan



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	Bilan du 4ème PLH	Elaboration du 5ème PLH	Mise en oeuvre et bilan du 5ème PLH				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		+
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Réflexion sur les paysages >> +

Biodiversité et trame verte et bleue :

* Réflexion sur la biodiversité et l'urbanisme >> +

Consommation d'espace :

* Réflexion sur l'étalement urbain >> +

Ressource en eau :

* Réflexion sur la ressource en eau >> +

Risques :

* Limitation de l'artificialisation des sols favorable à la réduction des risques >> +

Santé et citoyens :

* Déploiement de logements de qualité >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de bâtiments/logements rénovés énergétiquement- Nombre de bâtiments/logements insalubres rénovés	<ul style="list-style-type: none">- Evolution des consommations énergétiques du secteur résidentiel- Evolution des émissions de GES du secteur résidentiel





Action N° 45 - Optimiser le patrimoine de Laval Agglomération (bâtiment, foncier terrestre) pour y développer de la production d'énergie renouvelable

Objectif 5.II - Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen

Présentation

L'un des causes principales du réchauffement climatique est l'utilisation croissante et de plus en plus intense des énergies fossiles par nos sociétés au cours des derniers siècles. Celle-ci sont aujourd'hui omniprésente dans nos vies et nos activités. Sortir de ces énergie est ainsi un des principaux enjeux - on note cependant que cet enjeu ne doit pas éclipser les autres, tels le maintien des zones naturelles, forestières et agricoles par exemple.

Si la nature de l'énergie que nous utilisons doit changer, nous ne pouvons pas nous passer d'énergie pour autant. Ces dans ce cadre que s'inscrivent les énergies renouvelables : non émissives de gaz à effet de serre à l'usage et relocalisation de la production sont leurs principaux atouts.

Dans la recherche d'autonomie énergétique, Laval Agglomération a son rôle à jouer.

Une fois les mesures de sobriété considérées, la collectivité possède un patrimoine qu'il est nécessaire d'explorer (bâtiments, parkings, anciennes friches ...) pour le déploiement de ces énergies.

Il s'agit ici de recenser les sites à équiper de production d'énergie renouvelable (solaire dans un premier temps), de déterminer les productions potentielles, les difficultés techniques et de mettre en oeuvre les projets retenus.



Finalité(s)

- Utiliser le patrimoine de la collectivité pour produire de l'énergie renouvelable
- Favoriser l'indépendance énergétique de l'Agglomération

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération/ Ville de Laval -
Département Transitions Energétiques

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire
délégué aux énergies et à la lutte contre le
réchauffement climatique

Partenaire(s) :

- AMO
- Territoire d'Énergie Mayenne
- ENEDIS

Moyens humains :

- 1 Directeur du Département Transitions
Energétiques
- 1 Chargée de COT - EnR

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération
- Banque des Territoires

Budget prévisionnel :

- sera déterminé suivant les projets validés

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action n°49 – Elaborer une stratégie de Développement des Energies Renouvelables et de Récupération (SDE EnR&R)

Étapes

- Effectuer le recrutement d'une AMO dont les missions seront :
 - * le recensement des sites potentiels
 - * le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt
 - * l'analyse des offres
- Évaluer le budget à considérer
- Rédiger le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Suivre l'installation des projets
- Évaluer la possibilité de nouveaux sites pour poursuivre le développement

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
- Cahier des charges recrutement AMO - Rédaction AMI / allotissement: sol, ombrières, lots pour bâtiments - Ouverture de l'AMI - Notification des marchés		Livraison des installations					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		+++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Réduction de la consommation d'énergie non renouvelable >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Potentiels enjeux paysager en milieux urbains >> -

Déchets :

* Potentiels enjeux de recyclage des panneaux solaires >> -

Santé et citoyens :

* Développement d'opportunités d'autoconsommation permettant de lutter contre la précarité énergétique >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats

- Puissance installée
- Production totale
- Nombre de sites potentiels
- Nombre de sites produisant des EnR

Indicateur d'impact

- Evolution de la production d'énergies renouvelables





Action N° 46 - Accompagner les porteurs de projet (particuliers et porteurs privés) dans leurs installations de panneaux photovoltaïques

Objectif 5.II - Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Faible

Présentation

Les énergies renouvelables ont la particularité - voire le bénéfice - de pouvoir être installées plus facilement et dans une quantité d'endroits supérieure que les installations d'énergie fossiles. L'énergie solaire en est un très bon exemple. L'installation de panneaux photovoltaïques peut se faire sur tout type de toitures (sous conditions) ainsi qu'au sol ou au-dessus de parkings. De ce fait, tout acteur peut prétendre à une telle installation : particuliers, acteurs économiques, collectivités etc.

Pour accélérer le déploiement de cette énergie, plusieurs modalités peuvent être levées, aussi bien chez les particuliers que pour des porteurs privés. Cette action porte principalement sur les actions pouvant être conduites par Laval Agglomération, en partenariat avec les porteurs des projets mentionnés.

- Diffuser et animer le cadastre solaire développé par Territoire d'Énergie Mayenne

Cet outil est idéal pour faciliter l'identification du potentiel solaire de la toiture des habitations ou bâtiments et ainsi étudier la possibilité de produire de l'électricité avec la pose notamment de panneaux photovoltaïques.

- Proposer des achats groupés de panneaux photovoltaïques en auto-consommation

L'association Synergies propose régulièrement des achats groupés de panneaux photovoltaïques en auto-installation et en auto-consommation.

- Faciliter les installations solaires (ABF, PLUi, règlementation des documents d'urbanisme ...)

Lever les difficultés liées à l'installation de systèmes de production photovoltaïque.



Finalité(s)

- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale
- Diminuer les émissions de GES
- Augmenter l'indépendance énergétique des habitants du territoire

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :
- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat	- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique - Guillaume AGOSTINO - Conseiller délégué éclairage public et voirie à la ville de Laval
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- Territoire d'Énergie Mayenne - Association Synergies - Laval Agglomération - Service urbanisme - Architecte des Bâtiments de France	- 1 Chargée de PCAET
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération	- non évalué

Étapes

- Diffuser le cadastre solaire développé par Territoire d'Énergie Mayenne :

- * Identifier les moyens de communication possibles pour participer à la diffusion du potentiel solaire du territoire
- * Définir les modalités d'animation de l'outil

- Proposer des achats groupés de panneaux photovoltaïques en auto-consommation :

- * Poursuivre les propositions d'achat groupé



* Relayer la communication vers les particuliers des propositions d'achat groupé

- Faciliter les installations solaires :

* Rassembler les acteurs permettant le développement des énergies renouvelables, les porteurs de projets rencontrant des difficultés

* Évaluer les freins au développement des installations, identifier les leviers et les mettre en oeuvre.

* Modifier les documents-cadre (PLUi notamment) afin de faciliter dans le futur les nouvelles installations

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X	X			

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
++		+++	
	Amélioration de la qualité de l'air		
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Réduction de la consommation d'énergie non renouvelable >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Potentiels enjeux paysager en milieux urbains >> -

Déchets :

* Potentiels enjeux de recyclage des panneaux solaires >> -

Santé et citoyens :

* Développement d'opportunités d'autoconsommation permettant de lutter contre la précarité énergétique >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de consultation du cadastre solaire- Nombre de notes d'opportunités réalisées- Nombre de foyers intéressés par un achat groupé de panneaux PV- Puissance installée à chaque groupement d'achat	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de l'acceptabilité des populations aux énergies renouvelables- Evolution de la production locale d'énergies renouvelables





Action N° 47 - Porter une dynamique de communication en faveur de l'énergie citoyenne

Objectif 5.II - Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire

Descriptif de l'action

Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action de sensibilisation	Fort	Fort

Présentation

Les énergies renouvelables donnent l'opportunité aux citoyen.nes de devenir acteurs de la production d'énergie. Ils et elles peuvent installer des dispositifs directement chez eux par exemple - ce sont d'ailleurs les principaux projets citoyens que l'on trouve actuellement.

Cependant, des voies alternatives se sont développées, comme "l'énergie citoyenne". L'énergie citoyenne ce sont des regroupements de citoyen.es pour porter un projet d'énergie renouvelable - portant ainsi à une échelle supérieure la production d'énergie possible. Afin d'augmenter la production d'énergie en local, Laval Agglomération, en partenariat avec les associations RÉCIT et Synergies va proposer aux citoyens de créer des communautés citoyennes d'énergies, pour porter un ou des projets d'énergie renouvelable.

La sensibilisation préalable, a eu lieu au mois de juin 2023, au cours de 3 réunions de présentations de projets à venir sur le territoire.

En fin d'année 2023 et en début 2024, un ensemble de temps de rencontre (ciné-débat, jeu de rôle, visite de site) prévoit l'émergence d'un groupe de citoyens souhaitant se mobiliser pour porter un projet de production d'EnR.

Par la suite, les personnes intéressées se verront proposer des séances de sensibilisation, de formation sur ces sujets de développement d'énergie renouvelable, pouvant aboutir à la création d'un site de production d'énergie.



Finalité(s)

- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale
- Diminuer les émissions de GES
- Augmenter l'indépendance énergétique des habitants du territoire

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique

Partenaire(s) :

- Association RÉCIT (Réseau des Énergies Citoyennes en Pays de la Loire)
- Synergies 53

Moyens humains :

- 1 Chargée de PCAET
- 1 Chargée de COT - EnR

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération
- ADEME

Budget prévisionnel :

- 20 000 € pour 2 ans

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°49 - Elaborer une stratégie de Développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (SDE ENR&R)

Étapes

- Signer la convention de partenariat entre RÉCIT - Synergie et Laval Agglomération
- Déterminer les lieux, les dates et les modalités de la sensibilisation des citoyens (réunions, supports de communication)
- Recenser les personnes intéressées
- Lancer le programme de Sensibilisation / Formation auprès des participants
- Déterminer l'accompagnement de Laval Agglomération dans ces projets



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		+++
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Réduction de la consommation d'énergie non renouvelable >> +

Paysages naturels et patrimoine bâti :

* Potentiels enjeux paysager en milieux urbains >> -

Déchets :

* Potentiels enjeux de recyclage des panneaux solaires >> -

Santé et citoyens :

* Développement d'opportunités d'autoconsommation permettant de lutter contre la précarité énergétique >> +



Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de citoyens sensibilisés- Puissance installée sur le/les site(s)- Nombre de projets citoyens lancés	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de l'acceptabilité des populations aux énergies renouvelables





Action N° 48 - Suivre et accompagner le développement de réseaux de chaleur locaux

Objectif 5.III - Développer un mix **énergétique équilibré en s'appuyant sur les filières bois, éolien et méthanisation**

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action opérationnelle	Fort	Moyen
Présentation		
<p>Les énergies renouvelables ne se limitent pas à la production d'électricité, on trouve aussi de la production de chaleur renouvelable. Celle-ci peut notamment être utilisée pour chauffer les logements et bâtiments tertiaire.</p> <p>Les réseaux de chaleur urbains sont alors une solution efficace pour le raccordement de ces bâtiments. Ils permettent de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation, notamment en zones urbaines (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...).</p> <p>Ces réseaux devront être fortement développés, modernisés, étendus et densifiés au cours des prochaines années, en les orientant au maximum vers les énergies renouvelables et de récupération afin de contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique.</p> <p>A ce titre, Laval Agglomération peut accompagner les communes dans leurs projets (évaluer les potentiels, rédiger des notes d'opportunité, ...), et être force de proposition dans le développement du réseau de chaleur Laval Énergie Nouvelle. Il s'agira également de privilégier les chaufferies collectives, plus efficaces, permettant de densifier les besoins et de mieux contrôler les émissions atmosphériques (meilleure gestion de l'approvisionnement, des conditions de combustion).</p>		

Finalité(s)

- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale
- Diminuer les émissions de GES
- Améliorer la qualité de l'air

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat

Élu.e(s) Référent.e(s) :

- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique

Partenaire(s) :

- FD CUMA 53
- Conseil Départemental de la Mayenne
- Communes

Moyens humains :

- 2 Conseillers en Énergie Partagés dans le cadre de leurs missions

Organisme(s) Financeur(s) :

- Laval Agglomération
- Conseil Départemental de la Mayenne (Fonds Chaleur)

Budget prévisionnel :

- dans le cadre des missions des CEP

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action n°4 - Poursuivre les missions des Conseillers en Énergie Partagés

Étapes

- Recenser les projets à venir
- Organiser des visites de sites pour diffuser les bonnes pratiques
- Conseiller les porteurs de projet avec des approches techniques et financières pertinentes
- Rédiger les notes d'opportunité auprès des porteurs intéressés



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	++		+++
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		



Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

- * Réduction de la consommation d'énergie non renouvelable >> +
- * Nouvelle consommation de biomasse > -

Pollution et nuisances :

- * Utilisation de biomasse qui peut être à l'origine d'émission de polluants (air et eau) et de nuisances olfactives (méthanisation) >> -

Santé et citoyens :

- * Développement d'opportunités d'autoconsommation permettant de lutter contre la précarité énergétique >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des puissances installées - Nombre de projets accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'usage d'énergie renouvelable dans le chauffage résidentiel et économique (tertiaire et industriel)





Action N° 49 - Elaborer une stratégie de Développement des Énergies renouvelables et de Récupération (SDE ENR&R)

Objectif 5.III - **Développer un mix énergétique équilibré en s'appuyant sur les** filières bois, éolien et méthanisation

Descriptif de l'action		
Typologie	Priorisation	Degré de maturité
action stratégique	Fort	Faible
Présentation		
<p>Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du Plan Climat, une étude d'état des lieux et de potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération a été réalisée pour le territoire.</p> <p>La trajectoire de développement des EnR&R du Plan Climat Air Énergie Territorial est issue de cette étude et la mise en oeuvre opérationnelle reste à définir.</p> <p>La réalisation d'une étude opérationnelle permettra de territorialiser les développements de sites, ainsi que favoriser l'appropriation des élus et des citoyens.</p>		
Finalité(s)		
<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la production d'énergie renouvelable locale - Diminuer les émissions de GES 		

Conditions de mise en oeuvre	
Pilote :	Élu.e(s) Référent.e(s) :



- Laval Agglomération - Service Énergie-Climat	- Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	Moyens humains :
- AMO (si nécessaire) - Territoire d'Énergie Mayenne - Association AILE - FD CUMA 53 - SCIC Mayenne Bois Énergie	- 1 Chargée de Contrat d'Objectif Territorial-EnR
Organisme(s) Financeur(s) :	Budget prévisionnel :
- Laval Agglomération - Fonds vert	- 50 000 € (si recrutement d'un AMO)

Étapes

- Recruter un.e chargé.e de mission EnR - Contrat d'Objectif Territorial
- Réaliser une étude opérationnelle de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire, en cohérence avec la trajectoire de développement EnR&R et les potentiels du territoire.
- Evoquer la rédaction d'une charte territoriale de développement des EnR&R (rassemblement des parties prenantes, définition d'une stratégie territoriale, définition des critères, rédaction et diffusion du document)
- Accompagner les porteurs de projet en accord avec les choix validés dans l'étude opérationnelle

Ce développement des EnR&R oit être réalisé en cohérence avec d'autres enjeux du territoire : maintien et favorisation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air...

Par exemple, en ce qui concerne la méthanisation, un certain nombre de points sont à surveillance pour limiter les émissions de GES (Minimiser les durées de stockage, limiter les durées d'ouverture des portes des bâtiments de stockage, couvrir les fosses à air libre et autant que possible maîtriser les échappements d'odeurs potentielles et informer en amont les riverains)



Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration C		Développement des énergies renouvelables
	+++		+++
	Amélioration de la qualité de l'air		
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Conditions physiques du territoire et ressources naturelles :

* Réduction de la consommation d'énergie non renouvelable >> +

Santé et citoyens :

* Développement d'opportunités d'autoconsommation permettant de lutter contre la précarité énergétique >> +

Suivi et Évaluation

Indicateur de résultats	Indicateur d'impact
- Réalisation de l'étude (O/N)	- Evolution de la production locale d'énergies renouvelables



**PLAN
CLIMAT**



Plus d'informations :

www.agglo-laval.fr

planclimat@agglo-laval.fr